

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET  
LA QUALITÉ DU  
TRAITEMENT DES  
DÉCHETS MÉNAGERS**

**2021**



60, rue Mirabeau Prolongée  
CS 10 014  
62 141 EVIN MALMAISON CEDEX

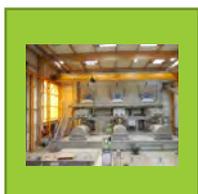


Tél : 03 21 74 35 99  
Fax : 03 21 74 35 23

# Sommaire



## I - Présentation du SYMEVAD



## II – Présentation des Equipements



## III - Bilan technique et tonnages



## IV - Prévention



## V - Bilan financier

## I - Présentation du SYMEVAD



Le **SYMEVAD** a été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2006. Il regroupe Douaisis Agglomération, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et la Communauté de communes OSARTIS qui ont transféré leurs compétences traitement des déchets ménagers et assimilés au **SYndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets** au 1er janvier 2007.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les Communautés de Communes Osartis et Marquion ont fusionné pour donner naissance à la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION.

La compétence traitement du secteur « ex CC Marquion » a été transférée au SYMEVAD au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La compétence « haut de quai » des déchèteries de Douaisis Agglo a été transférée au SYMEVAD le 1<sup>er</sup> avril 2018.

Le SYMEVAD, fort de ses 98 communes et de ses 321 260 habitants, a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre une politique ambitieuse et moderne de prévention, de valorisation et de traitement des déchets ménagers.

Le SYMEVAD mutualise et construit de nouveaux équipements de valorisation des déchets tout en mutualisant les coûts. Ce regroupement des moyens et des énergies permet au Syndicat de mettre en place un dispositif complet visant à une valorisation maximale des déchets, tout en intégrant une démarche volontariste au niveau Haute Qualité Environnementale et du Développement Durable.



POPULATION SYMEVAD AU 01/01/2021	
<b>DOUAISIS AGGLO</b>	<b>150 959</b>
<b>CAHC</b>	<b>127 470</b>
<b>OSARTIS-MARQUION</b>	<b>42 831</b>
<b>TOTAL SYMEVAD</b>	<b>321 260</b>

## Compétence et activités principales du SYMEVAD

Le SYMEVAD exerce une compétence unique à savoir le traitement des déchets ménagers en lieu et place des agglomérations membres.



## 3 activités principales



La gestion du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs.



L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le développement et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.



La réduction des déchets à la source par la prévention de la production des déchets.

## Composition et fonctionnement institutionnel

Deux grandes instances rythment la vie du Syndicat : le Comité Syndical et le Bureau Syndical présidés par Christian MUSIAL.



Monsieur Christian MUSIAL a été élu Président du SYMEVAD le 23 septembre 2020.

Il est 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, délégué à la transition écologique.

Il est Maire de la ville de Leforest.

### Comité Syndical

- 52 membres : 26 titulaires, 26 suppléants.
- Il prend les décisions principales et fondatrices du SYMEVAD.
- 5 Comités syndicaux ont eu lieu en 2021.
- 56 Délibérations actées sur l'exercice 2021.

### Bureau Syndical

- 8 membres : le Président + 7 Vice-Présidents.
- Il prend les décisions relatives au fonctionnement du SYMEVAD pour lesquels il a reçu délégation et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical
- 7 Bureaux Syndicaux ont eu lieu en 2021.
- 6 Décisions du bureau ont été actées en 2021.

## L'équipe administrative et technique

### Missions des services

→ **Le service Exploitation** gère le suivi de l'ensemble des équipements de traitement existants, contrôle l'exécution des contrats de prestation et fait les déclarations auprès des organismes agréés.

→ **Le service Déchèteries** gère l'activité du « haut de quai » des déchèteries du Douaisis Agglo et en particulier la gestion des personnels en régie

→ **Le service Développement** pilote la création des nouveaux outils de traitement et de valorisation des déchets du SYMEVAD.

→ **Le service Prévention des Déchets** est chargé d'élaborer et de coordonner l'ensemble des opérations prévues dans le PLPDMA\* 2020-2025.

→ **Le service Administratif** a en charge la gestion administrative, à savoir la passation et le suivi administratif des marchés publics, les affaires juridiques, la réalisation des actes administratifs et des documents de travail des élus. Ce service s'occupe également des ressources humaines et de l'intendance générale de la collectivité

→ **Le service Comptabilité** se charge du suivi et du respect du budget voté par le Comité Syndical, il mandate les factures, émet les titres, établit les payes...

→ **Le service Communication** réalise les opérations de communication du Syndicat.

\*PLPDMA = programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

## II – Présentation des Equipements

Le SYMEVAD a su se doter en seulement 10 ans, de nouvelles usines modernes et performantes, tout en étant vigilant à leur dimensionnement pour ne pas hypothéquer la démarche de prévention des déchets.





## Le centre de tri

Il a été créé en 2011 et est implanté sur le site du siège administratif du SYMEVAD à Evin-Malmaison.

Il traite la totalité du gisement du SYMEVAD ainsi qu'une partie des emballages du SMAV et de la CCPC.

En 2021, il a accueilli également ponctuellement des emballages provenant de « Valorisne » (syndicat de traitement du département de l'Aisne), le centre de tri de ce dernier étant en travaux pendant plusieurs mois.

L'équipement est dimensionné pour pouvoir traiter un maximum de 32 000 tonnes par an (30 000 tonnes emballages + 2 000 tonnes de cartons issues des déchèteries)

En 2021, le centre de tri a reçu 30 331 tonnes de déchets.

# 2021

\* nombre d'équivalents temps plein = 44.80  
dont 21 CDI + 15.5 interims d insertion + 8.3 interims

Au total, 79 personnes ont travaillé sur le site

30 331 tonnes entrantes dont  
19 686 tonnes issues des collectes sélectives du SYMEVAD  
1 274 tonnes de cartons déchèteries  
4 775 tonnes de collecte sélective CCPC  
3 905 tonnes de collecte sélective SMAV  
691 tonnes de collecte sélective Valoraisne

15 873 tonnes valorisées pour le SYMEVAD  
19.28 % d'erreurs de tri des habitants  
3.23 % de refus de tri process

Production photovoltaïque :  
366 021 kwh

nombre de visiteurs du circuit de visite :  
1 038 visiteurs (de septembre à décembre)

## Le centre de valorisation organique de Vitry-en-Artois.

Au premier trimestre 2018, le SYMEVAD a mis en service une nouvelle unité de traitement de déchets ménagers : le Centre de Valorisation Organique (CVO) des végétaux. Implantée sur la commune de Vitry en Artois, sur la friche d'une ancienne piste d'aviation allemande de la seconde guerre mondiale, cette unité vient en remplacement du centre de compostage de Sin le Noble devenu obsolète.

Le CVO de Vitry en Artois dispose d'une capacité de traitement de 32 000 tonnes par an de végétaux issus des jardins des habitants du SYMEVAD. Cette unité produit à la fois du compost normé NFU 44 051, utilisé sous forme d'amendement organique par les agriculteurs locaux et du bois pouvant être valorisé sous forme de bois énergie dans des chaufferies biomasses ou sous forme de paillage utilisé par les services techniques des communes membres du SYMEVAD.



# 2021

Nombre d'équivalents temps plein = 4.5

36 893 tonnes entrantes :  
35 584 t Symevad (dont 5 092 t des services techniques des communes de Douaisis Agglo et Osartis-Marquion)  
1 309 tonnes extérieures (sociétés privées)  
3 313 tonnes détournées vers SMDR (Courrières)

16 635 tonnes de compost valorisées en agriculture  
5 999 tonnes de bois broyé valorisées en énergie  
132 tonnes de refus  
14 127 tonnes d'eau évaporées



## La Ressourcerie

Inaugurée en 2015, la Ressourcerie est située à proximité du siège du SYMEVAD rue Mirabeau Prolongée à Evin Malmaison.

Son ambition est de donner une seconde vie aux objets et d'orienter ceux qui ne peuvent être réutilisés dans les meilleures filières de valorisation.

L'équipement est dimensionné pour recevoir 2 900 tonnes de déchets par an.

Un magasin à Evin, un deuxième à Drocourt et le dernier à Hénin Beaumont assurent la vente des objets après contrôle et réparation.

L'association **Dynamique Insertion Emploi**, gère la Ressourcerie pour le compte du SYMEVAD. Elle est certifiée ISO 9001 pour l'insertion par l'activité Ressourcerie.

En 2021, **72%** des salariés sortis du dispositif ont trouvé une formation qualifiante ou un emploi.

# 2021

Nombre d'équivalents temps plein : 50  
dont 10 CDI et 40 postes en insertion.  
Nombre de personnes ayant travaillé sur le site : 92

1 845 tonnes traitées

Magasins : 8 395 objets vendus  
Chiffre d'affaires des magasins : 282 003 €

1739 tonnes valorisées  
(réemploi : 243 t, recyclage : 1496 t)

nombre de visiteurs du circuit de visite : 402  
(de septembre à décembre).



## L'unité de Tri Valorisation Matière et Energie (TVME)

L'unité TVME du SYMEVAD a remplacé en 2016 l'ancienne usine d'incinération démolie fin 2013.

Cette unité moderne et innovante reste à ce jour unique en France (seconde en Europe).

Cette unité valorise la majorité des ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sur les territoires de Douaisis Agglo, de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin et de la Communauté de Communes Osartis Marquion.

Elle est conçue pour transformer les déchets ménagers en deux sources d'énergie renouvelable :

- des combustibles appelés CSR (Combustibles Solides de Récupération) utilisables par les cimenteries en remplacement de combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole)
- du biométhane injecté dans le réseau de gaz de ville

En 2021, eu égard aux tarifs pratiqués par les cimenteries, le module 5 de production des CSR a été arrêté.

# 2021

Nombre d'équivalents temps plein : 50.

69 630 tonnes entrantes (OMR 68 968 t  
et refus de tri 662 t)

62 927 tonnes traitées.

261 tonnes valorisées en cimenterie  
(CSR).

583 tonnes de ferreux valorisées.

10 tonnes de non ferreux valorisées.

1 115 883 Nm<sup>3</sup> de biométhane injectés  
dans le réseau GRDF soit 11 260 MWh



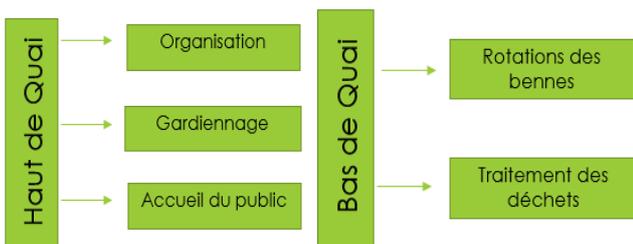
## Les déchèteries

Le SYMEVAD compte 11 déchèteries :

- 4 déchèteries de **Douaisis Agglo** :
  - Arleux,
  - Cuincy,
  - Roost-Warendin,
  - Sin le Noble.
- 4 déchèteries sur la **CA Hénin-Carvin** :
  - Carvin,
  - Courrières,
  - Evin-Malmaison,
  - Hénin-Beaumont.
- 3 déchèteries sur la **CC Osartis-Marquion** :
  - Baralle
  - Biache Saint Vaast,
  - Vis en Artois.

La compétence « déchèterie » est scindée en deux,

- **le haut de quai** qui reste de la compétence de la CAHC et de la CC Osartis-Marquion et du SYMEVAD pour les déchèteries de Douaisis Agglo depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018
- **le bas de quai** qui est de la compétence du SYMEVAD pour toutes les déchèteries



2021

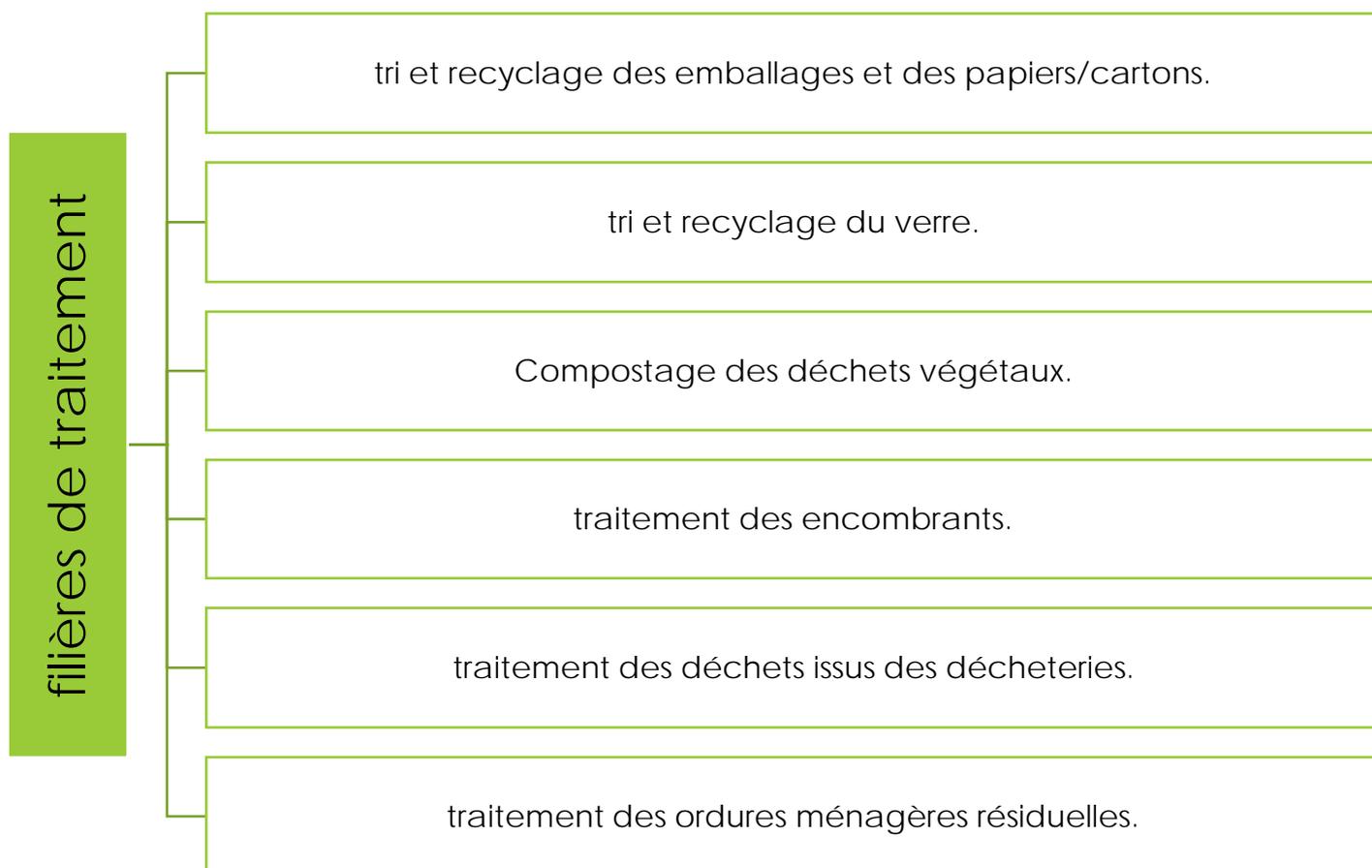
Nombre d'équivalents temps plein :  
31 gardiens.

83 197 tonnes entrantes.

53 599 tonnes valorisées (valorisation  
matière et énergétique)

## III - Bilan technique et tonnages

L'organisation des collectes sur les trois territoires peut être scindée en 6 filières différentes de traitement :



## Tri et recyclage des emballages et des papiers/cartons

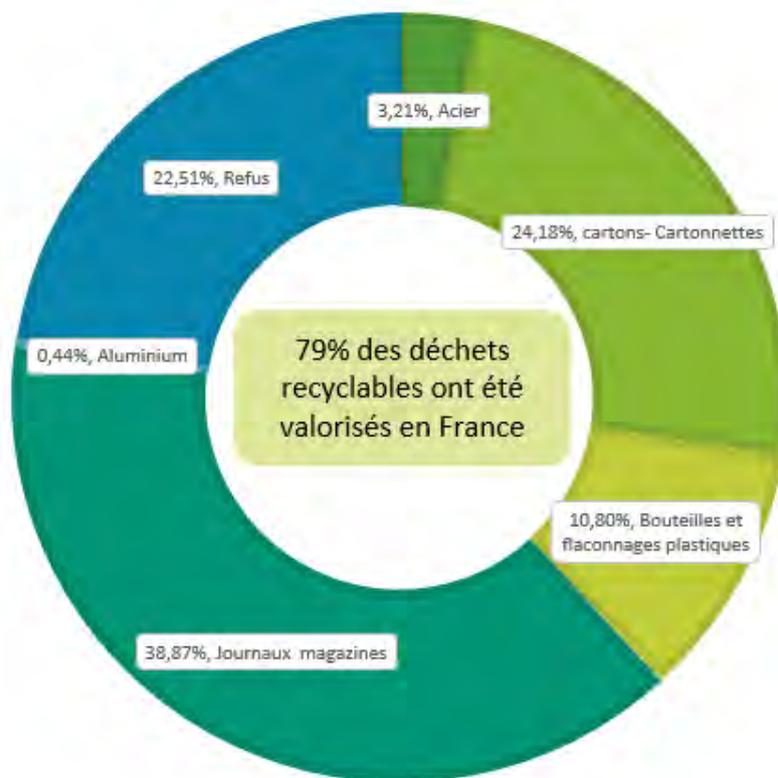
Le centre de tri a réceptionné 19 686 tonnes de déchets issues des collectes sélectives en porte à porte sur le SYMEVAD ainsi que 1 274 tonnes des cartons issues de la collecte vespérale de Douaisis aggro et des déchèteries.

Sur ces 20 960 tonnes, 20 483 tonnes ont été triées et 15 873 tonnes ont été recyclées de la manière suivante :



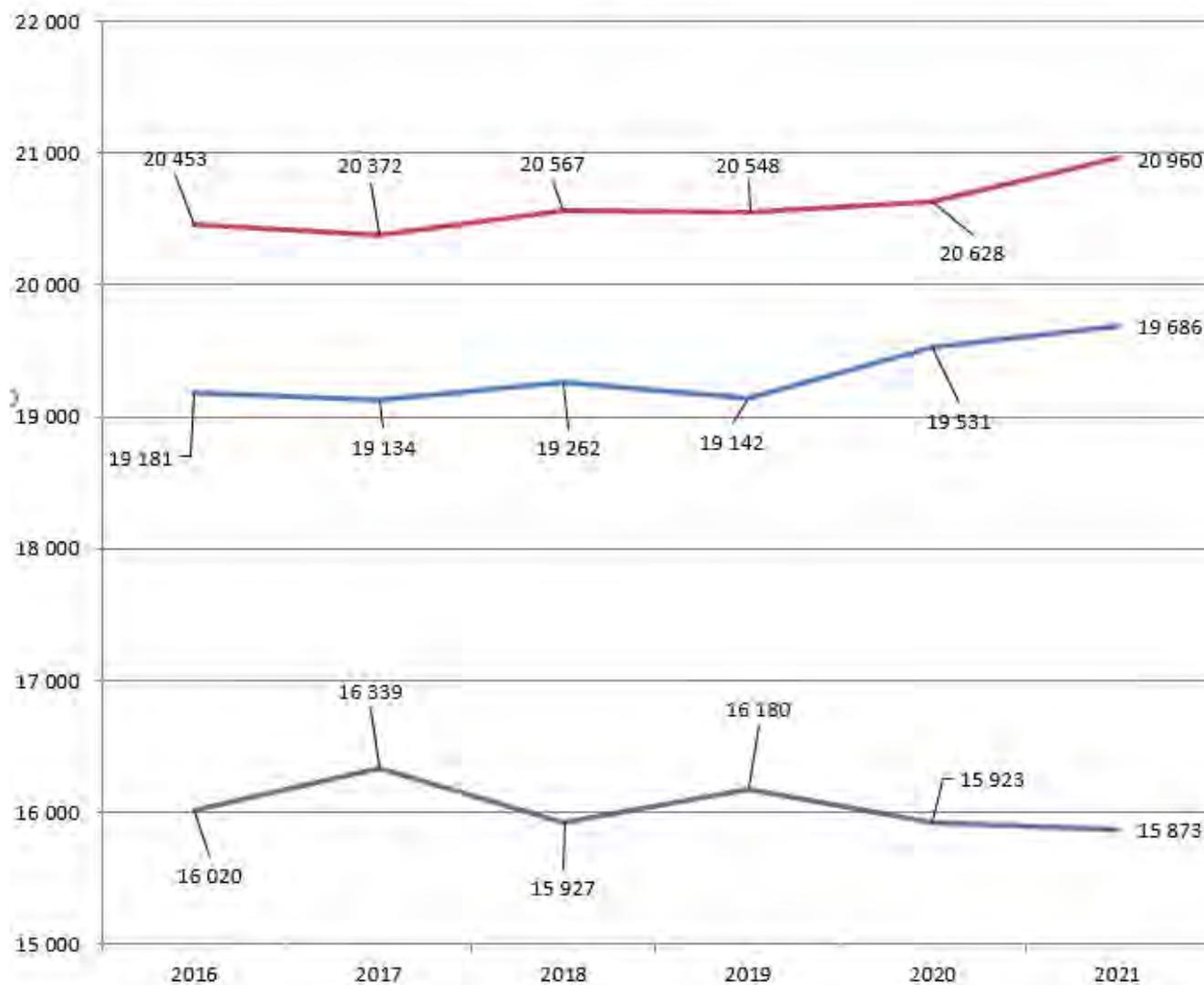
4 610 tonnes de refus de tri ont été produits sur le centre de tri et envoyés sur le TVME ou sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Lewarde. Il s'agit des erreurs de tri des habitants ou des produits non captés par le process (déchets trop petits ou imbriqués). Cela correspond à 22.51 % des tonnages triés sur le centre de tri.

Synthèse des déchets sortis du centre de tri en 2021 :



En 2021, le tonnage entrant au centre de tri issu du ramassage en porte à porte des déchets recyclables sur le territoire du SYMEVAD a très légèrement augmenté (0.80%).

## Evolution des tonnages du centre de tri sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)



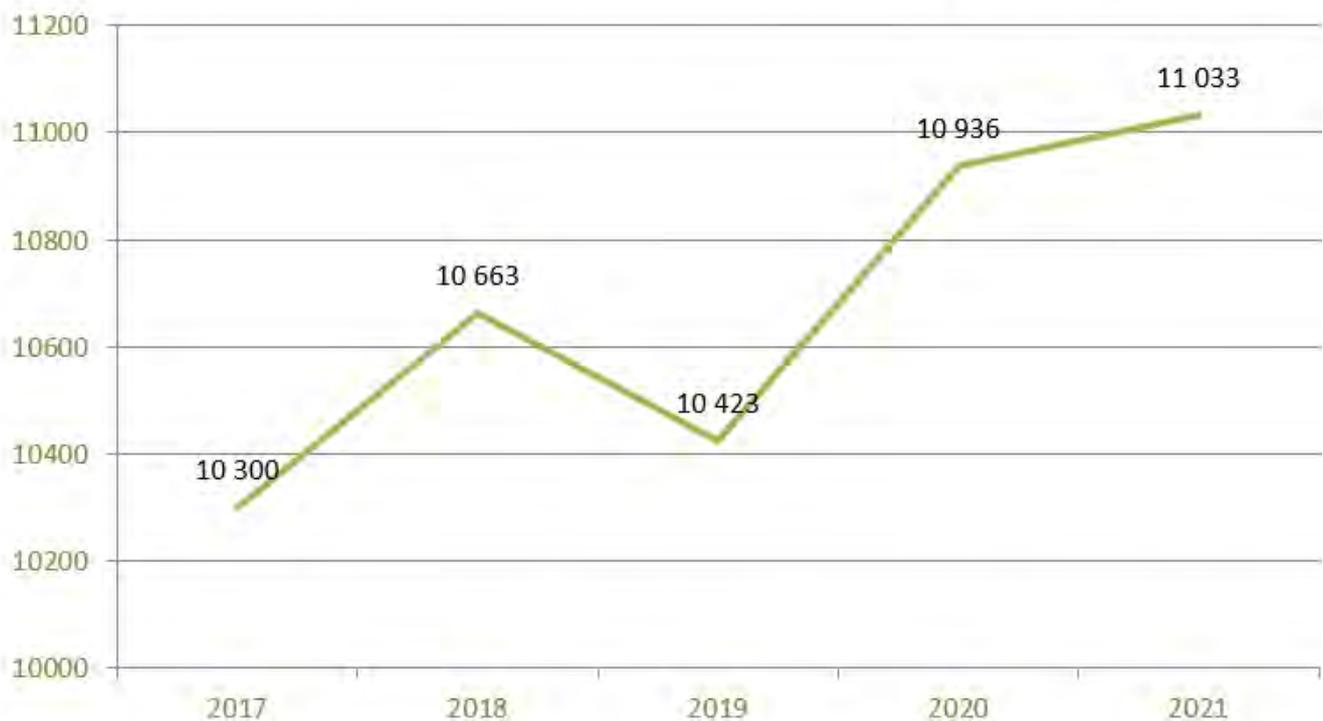
- tonnes entrantes CS uniquement
- tonnes entrantes CS + Cartons déchêtériés
- tonnes valorisées

## Tri et recyclage du verre

Le SYMEVAD a valorisé 11 033 tonnes d’emballages en verre en 2021.

Les tonnages de verre issus de la collecte sélective ont augmenté en 2021 (+0.89%)

Evolution des tonnages de verre collectés sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)



## Pourquoi trier ?

Les « *petits ruisseaux font les grandes rivières* » :

Les différents matériaux triés par les habitants du SYMEVAD lors de la collecte sélective sont envoyés au Centre de tri d'Evin-Malmaison qui va les séparer puis les conditionner pour les envoyer dans les usines de recyclages. Ce geste simple et anodin, réalisé par les 320 000 habitants du territoire permet de récupérer et de recycler des quantités très importantes de matière et d'énergie.

Ainsi, par exemple, près de 70 millions de bouteilles en plastique ont été récupérées dans les bacs de collecte sélective du SYMEVAD pour l'année 2021 !

Retrouvez ci-dessous les différents matériaux triés par les habitants du SYMEVAD et leurs impacts environnementaux.



## Recycler 90 tonnes D'EMBALLAGES EN ALUMINIUM PERMET



Des bénéfices  
environnementaux

**693 090** kg eq CO<sub>2</sub>

Un parcours en voiture de  
6 244 290 kms

et

**11 878 740** MJ

Une consommation  
énergétique équivalente à  
1 827 540 jours d'une  
TV LCD

La fabrication  
de nouveaux produits

**26 370** Cadres de vélo de course (2kg)

ou

**52 740** Cadres de trottinette (1 kg)



## Recycler 1736 tonnes de PET

Permet :

**4 070 920** kg eq CO<sub>2</sub>

Un parcours en voiture de  
36 676 472 kms

et

**54 585 048** MJ

Une consommation  
énergétique équivalente à  
8 397 032 jours d'une  
TV LCD

**902 720** Couettes

ou

**10 070 536** Ours en peluche

## Recycler 456 tonnes de PEHD

Permet :

Des bénéfices  
environnementaux

**969 912** kg eq CO<sub>2</sub>

Un parcours en voiture de  
8 738 328 kms

et

**13 612 056** MJ

Une consommation  
énergétique équivalente à  
2 094 408 jours d'une  
TV LCD

La fabrication  
de nouveaux produits

**522 576** Arrosoirs

ou

**2 264 040** Bidons de lubrifiants





### Recycler 4 838 tonnes D'EMBALLAGES EN CARTON PERMET

Des bénéfices  
environnementaux

-612 007.0 MJ

Une consommation  
énergétique équivalente à  
-94 147.480 jours  
d'une TV LCD

La fabrication  
de nouveaux produits

18 157 014 Boîtes à chaussures (200g)

ou

9 598 592 Boîtes carton ondulé pouvant contenir  
6 bouteilles



### Recycler 115 tonnes DE BRIQUES ALIMENTAIRES PERMET

Des bénéfices  
environnementaux

-10 617.9 MJ

Une consommation  
énergétique équivalente à  
-1 634.150 jours d'une  
TV LCD

La fabrication  
de nouveaux produits

884 580 Rouleaux de papier toilette

ou

201 020 Rouleaux d'essuie-tout



### Recycler 11 033 tonnes D'EMBALLAGES EN VERRE PERMET

Des bénéfices  
environnementaux

6 870 359 kg eq CO2

Un parcours en voiture de  
61 895 130 kms

et

61 751 701 MJ

Une consommation  
énergétique équivalente à  
9 500 847 jours d'une  
TV LCD

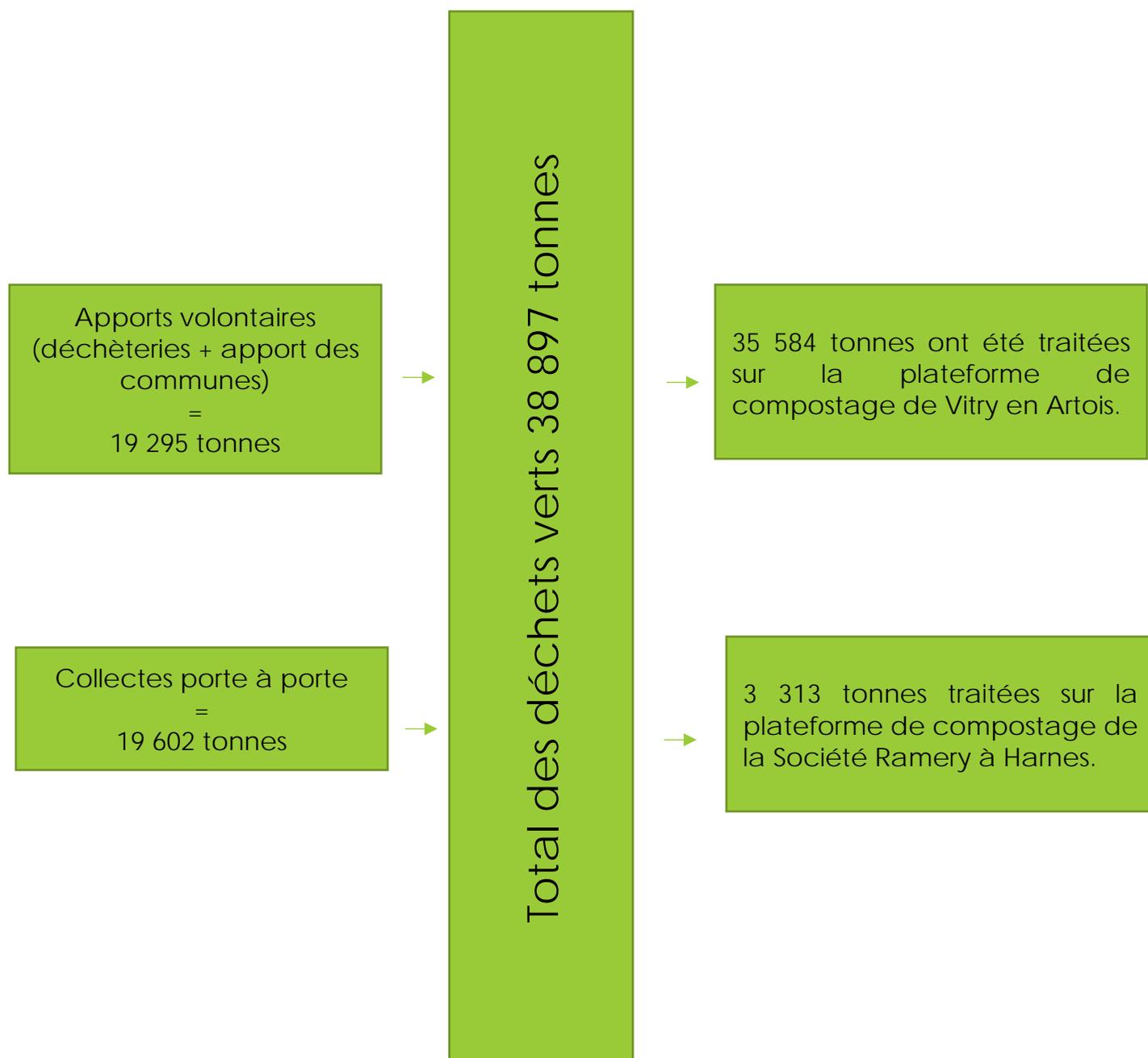
La fabrication  
de nouveaux produits

24 515 326 Bouteilles de 75 cl

Source : e-tonnes.citeo.com

## Traitement des déchets verts

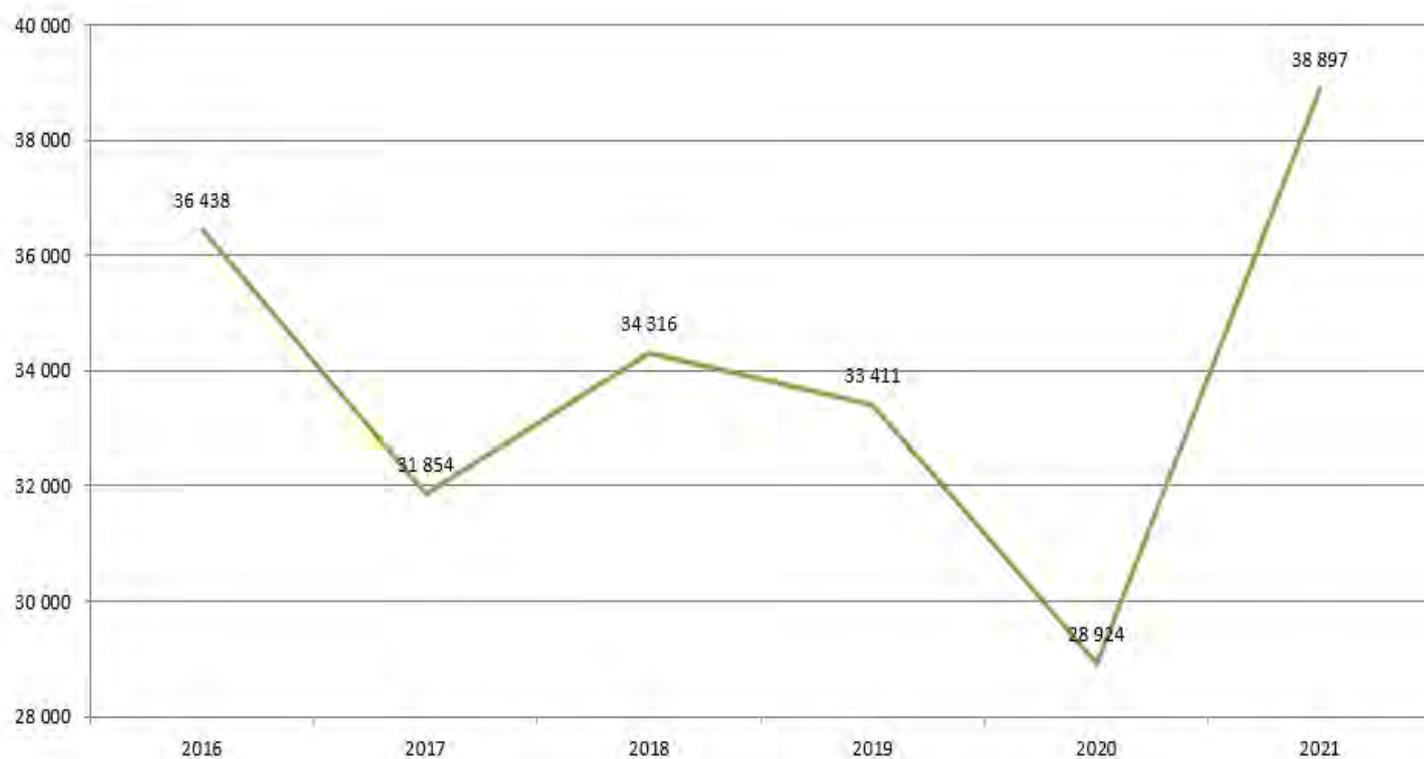
Le SYMEVAD a traité 38 897 tonnes de déchets végétaux en 2021 :



Les tonnages des déchets verts collectés sont fortement dépendants des conditions météorologiques avec des variations importantes d'une année sur l'autre.

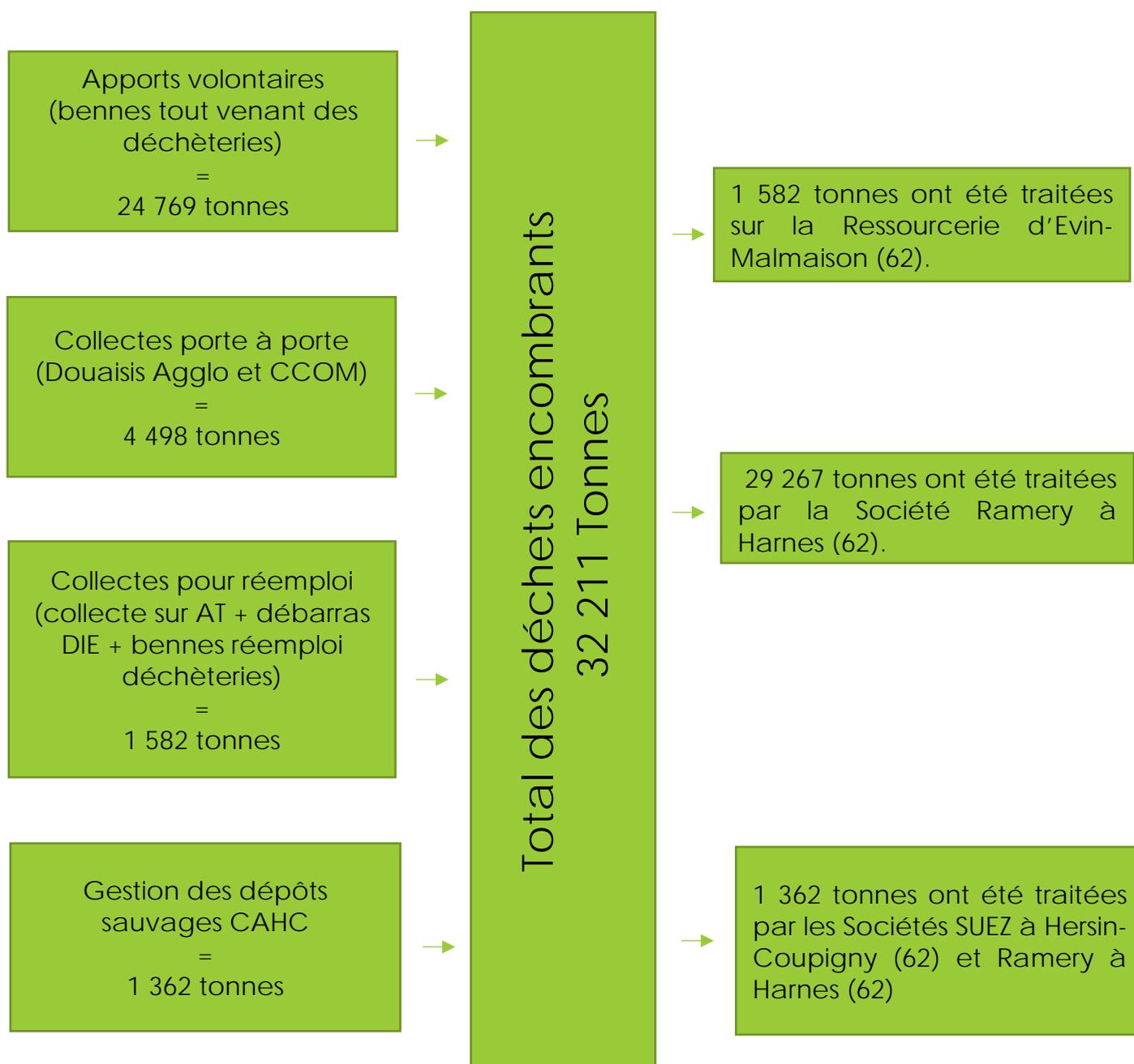
En 2021, les conditions climatiques ont été favorables à une végétation luxuriante, ce qui a entraîné une très forte augmentation des tonnages de déchets verts (+34.50 %) par rapport à 2020.

### Evolution des tonnages des déchets verts collectés sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)



## Traitement des déchets encombrants

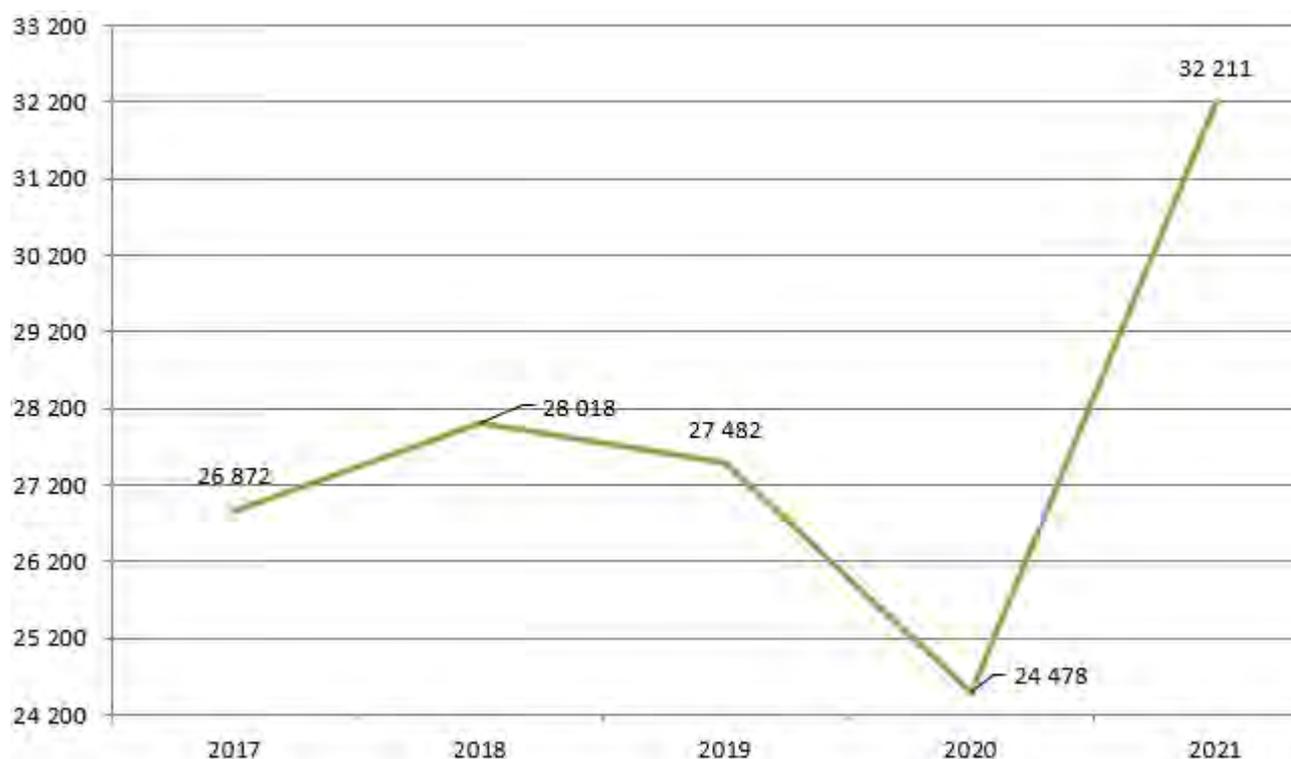
Le SYMEVAD a traité 32 211 tonnes de déchets encombrants en 2021 :



En 2021, les quantités de déchets encombrants ont très fortement augmenté par rapport à l'année 2020, ce qui est logique car les déchèteries avaient été fermées en mars/avril du fait de la pandémie.

Cependant, de façon plus étonnante, ces quantités ont également nettement dépassées les volumes produits avant 2020.

### Evolution des tonnages des déchets encombrants collectés sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)



## Traitement des déchets issus des déchèteries

Le tonnage des déchets traités sur l'ensemble des déchèteries est de 83 197 tonnes en 2021.

L'année 2020 ayant été une année exceptionnelle avec les fermetures et les restrictions d'accès aux déchèteries à cause de la crise sanitaire. Nous ne pouvons pas prendre comme référence l'année 2020 pour voir l'évolution des déchets reçus en déchèterie, c'est pourquoi exceptionnellement l'évolution comparera l'année 2021 à 2019.

Ces déchets ont été traités de la manière suivante :

matériaux	nombre de tonnes expédiées en 2021	nombre de tonnes expédiées en 2019	évolution 2021/2019	Repreneur	taux et type de valorisation
gravats	29 720	29 006	+2.50%	Société STB	70% valorisation matière
déchets verts	14 201	14 064	+1.00%	CVO - Sin le Noble - Vitry en Artois- Harnes	100% valorisation organique
encombrants	24 769	22 616	+9.50 %	Sociétés Paprec et Suez	20% valorisation matière
bois	6 126	5 840	+4.90 %	Société Suez	100% valorisation matière et énergétique
ferraille	1 545	1 614	-4.30 %	Sociétés Theys et Recytek	100% valorisation matière
papiers-cartons	1 151	1 167	-1.40 %	Société Paprec	100% valorisation matière
DEA*	2 262	2 147	+5.40%	Sociétés Ramery et TRP	93% valorisation matière et énergétique
DEEE**	2 233	2 130	+4.80 %	Sociétés Gallo et Envie2E Nord	89% valorisation matière

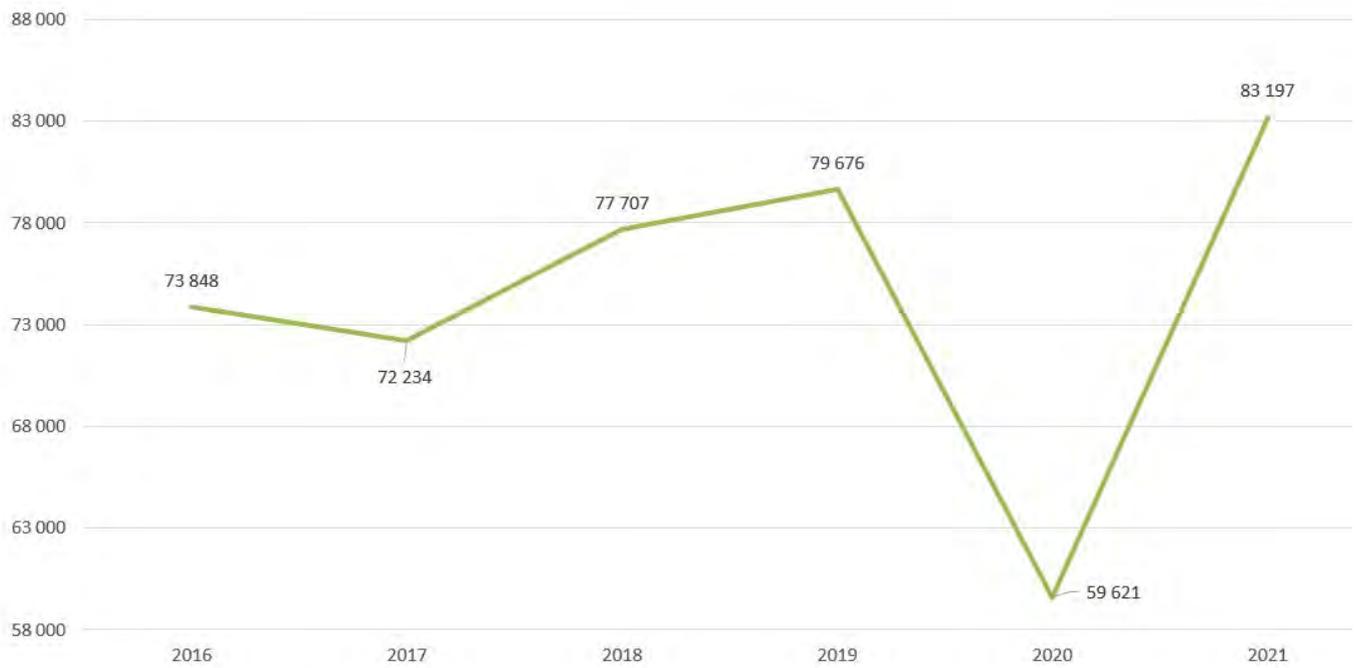


\* DEA Déchets d'Équipement et d'Aménagement

\*\* DEEE Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

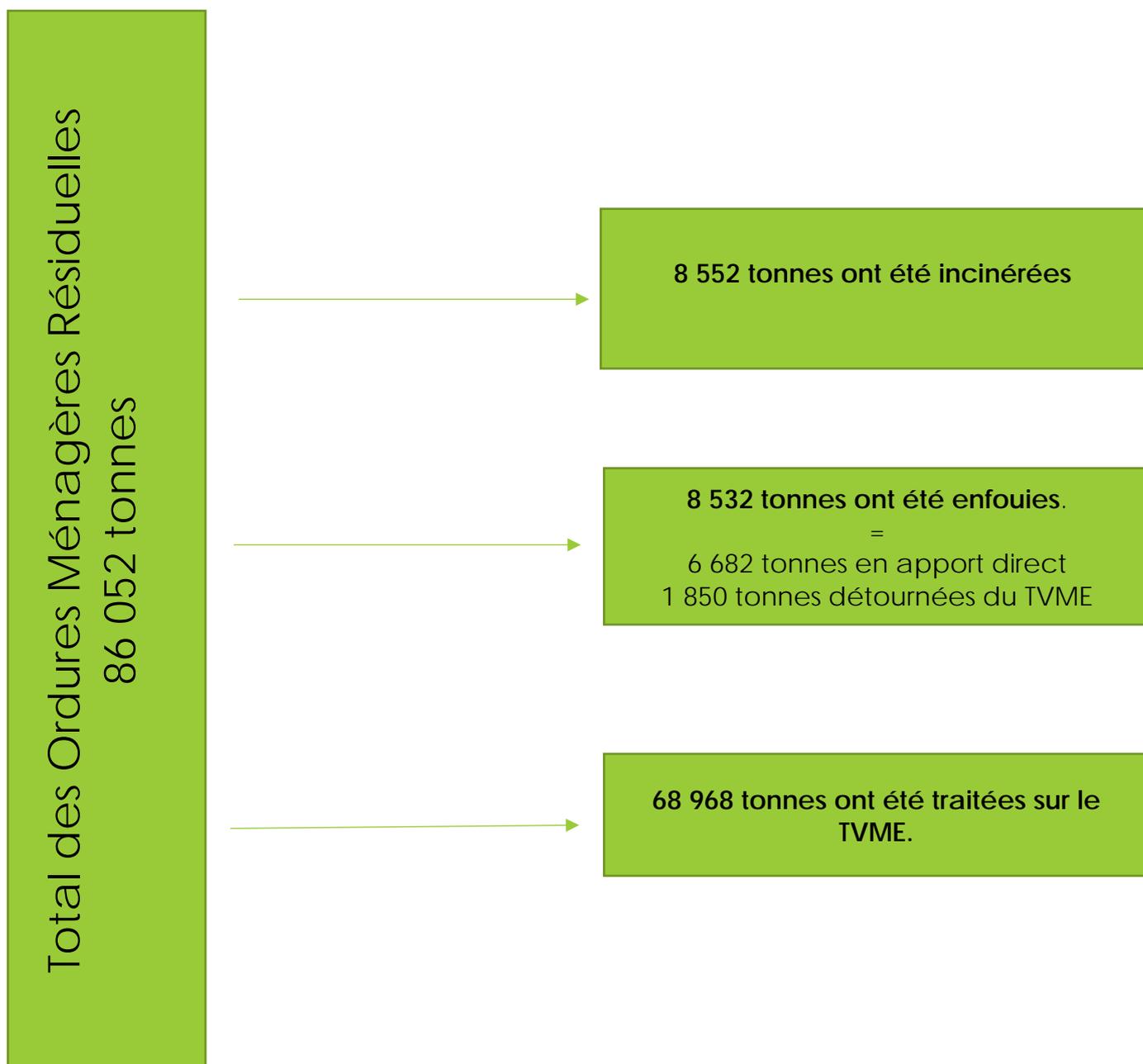
Les tonnages des déchets issus des déchèteries captés sur le territoire du Symevad sont en augmentation par rapport à 2019. Cette hausse des tonnages est peut-être due au déstockage des déchets qui n'avaient pas pu être rapportés en déchèterie courant 2020 à cause des restrictions d'accès aux déchèteries liées à la crise sanitaire.

## Evolution des tonnages des déchets issus des déchèteries captés sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)



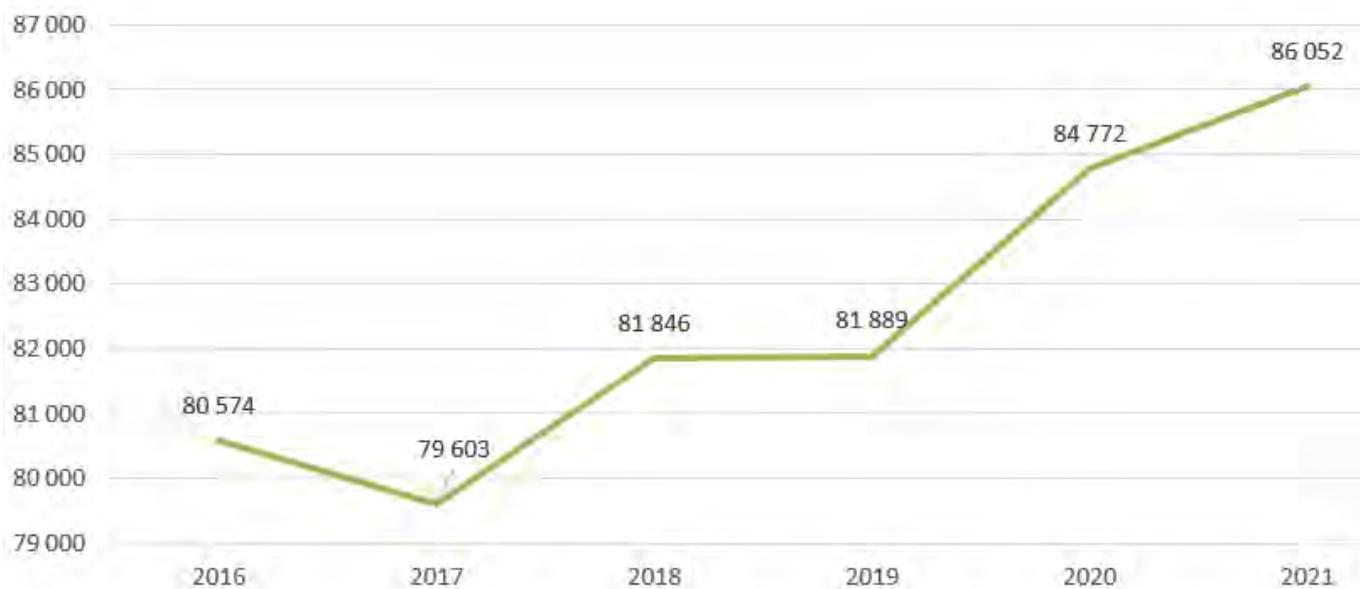
## Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

Le SYMEVAD a traité 86 052 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2021 :

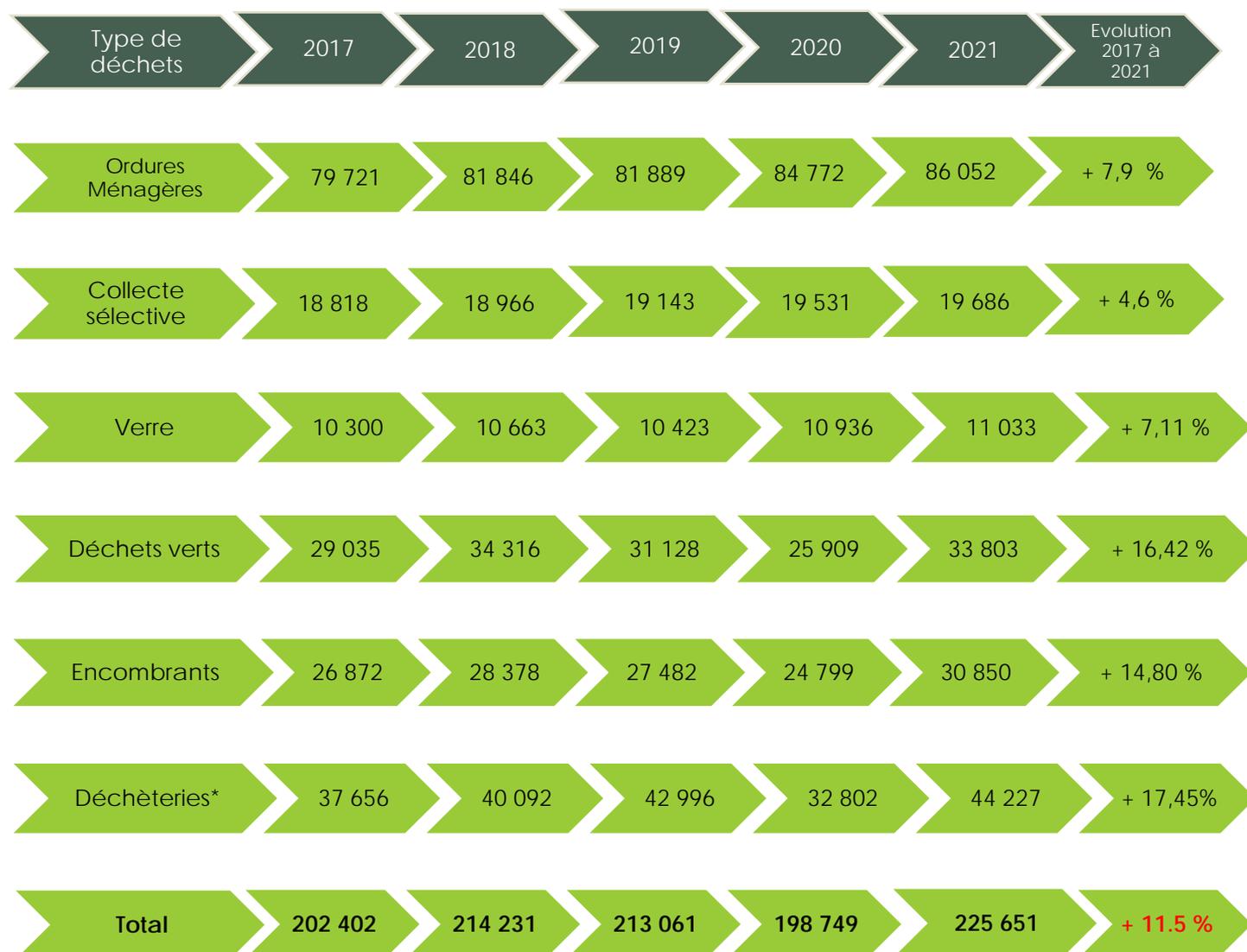


Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire du SYMEVAD continue d'augmenter, +1.50 % en 2021.

## Evolution des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles collectées sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes).



## Synthèse des tonnages et évolution sur 5 ans Des Déchets Ménagers et Assimilés (en tonnes)



\*Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes.

Attention cette évolution des tonnages dépend de l'évolution de la population et la environ 12 000 habitants ont rejoint le SYMEVAD en 2018 (ex communauté de communes de Marquion). Par conséquent, l'indicateur en Kg/habt/an est plus révélateur (cf. pages 39 et 40).

Type de déchets	Kg/an/habitant en 2021
Ordures Ménagères	268
Collecte sélective	61
Verre	34
Déchets verts	105
Encombrants	96
Déchèteries*	138
<b>Total</b>	<b>702</b>

*\*Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes.*

## Indice de réduction des déchets.

L'indice de réduction des déchets pour l'année 2021 est calculé en multipliant le tonnage 2021 par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010 qui est l'année de référence qui correspond à l'indice 100. Il est ramené à l'habitant afin de s'affranchir des évolutions de populations.

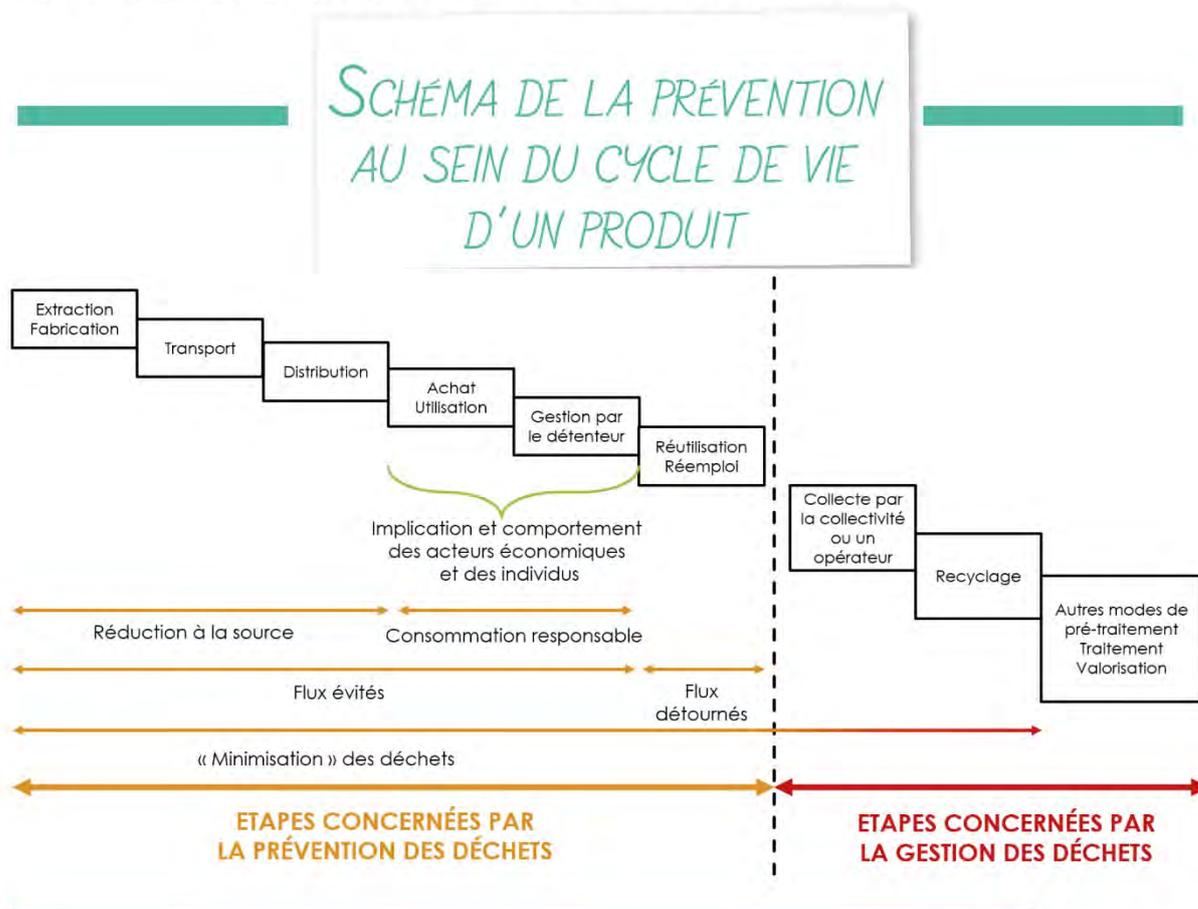
Type de déchets	Ratio 2010 Kg/hbt/an (indice 100)	Ratio 2021 Kg/hbt/an	indice de réduction
Ordures Ménagères	279	268	96.05
Collecte sélective	69	61	88.40
Verre	37	34	91.89
Déchets verts	119	105	88.23
Encombrants	75	96	128.00
Déchèteries*	110	138	125.45
<b>Total</b>	<b>689</b>	<b>702</b>	<b>101.88</b>

## IV - Prévention

# DÉFINITION DE LA PRÉVENTION

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition, limiter leur nocivité et faciliter leur traitement, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation, en passant par la production et la vente.

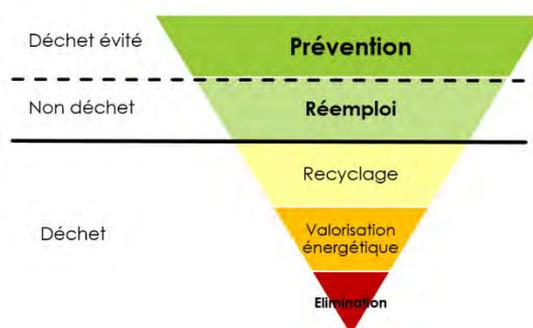
Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit, situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.



Source ADEME

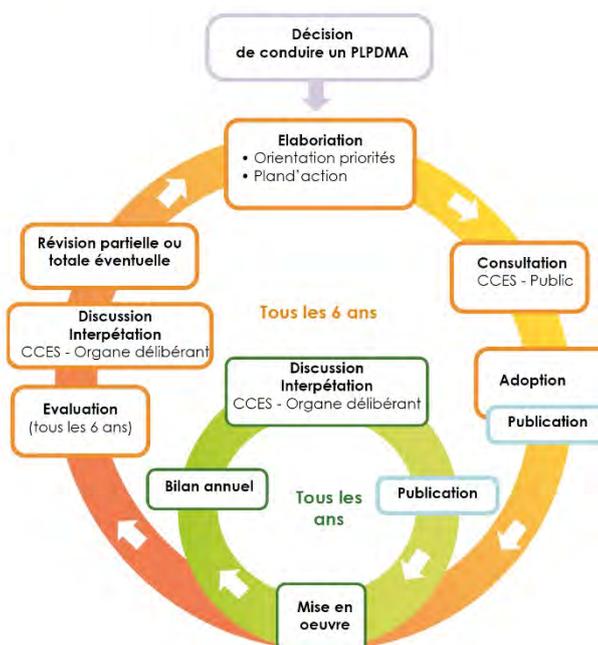
## HIÉRARCHIE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Par la Directive européenne 2008/98 CE, la Prévention est devenue une priorité dans la gestion des déchets (article 4). Le schéma ci-contre illustre la hiérarchisation du mode de traitement des déchets.



## CYCLE D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLPDMA

Le contenu et les modalités d'élaboration, de suivi et de révision des PLPDMA sont précisés dans le décret 2015-662 du 10 juin 2015



# LE SERVICE PRÉVENTION

## LES FAITS MARQUANTS



### 2<sup>E</sup> ANNÉE DE COVID

1<sup>er</sup> semestre : Couvre-feu et confinement le week-end  
2<sup>e</sup> semestre : Pass sanitaire et 5<sup>e</sup> vague

- > Perturbations des conditions de travail
- > Difficultés de reprise des visites et des animations en présentiel
- > Adaptation des actions (présentiel/visio) et priorisation du travail préparatoire des actions 2022

## LE SERVICE PRÉVENTION EN 2021

### MOYENS HUMAINS

- 5 personnes au Service Prévention : 1 responsable, 2 chargés de missions et 2 animateurs
- 1 responsable Communication (à 50%)
- 1 association des guides-composteurs : CADOSARCAHC
- 1 stagiaire pendant 2 mois (thème : protections menstruelles lavables)

### COÛT DU SERVICE

« Relativiser le coût de la Prévention par rapport aux coûts de gestion et d'élimination : en moyenne, le coût de la prévention est de 2€/hab/an, contre 90 €/hab/an pour la gestion globale des déchets »

[Extrait du guide ADEME « Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA »]



# QUELS IMPACTS AU QUOTIEN ?

## QUELQUES POINTS SAILLANTS DE LA LOI AGECE

- > Objectif : -15% des DMA en 2030, par rapport à 2010
- > Division par 2, de la mise en décharge des déchets non dangereux non inertes, entre 2010 et 2025
- > Généralisation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024
- > Fin de la mise sur le marché d'emballages plastiques à usage unique (dont bouteilles plastiques) d'ici à 2040, avec échéancier à compter de 2021
  - > 2021-2025 : 1er décret 3R (Réduire – Réemployer – Recycler) avec 3 objectifs, d'ici fin 2025 :
    1. 20 % de réduction des Emballages Plastiques à Usage Unique (EPUU)
    2. 100% de réduction des EPUU « inutiles » (ex : blister ampoules)
    3. 100% recyclage des EPUU restants (d'où effort de conception)

## CALENDRIER DE LA LOI

	Depuis le 1 <sup>er</sup> janv. 2021	A partir du 1 <sup>er</sup> janv. 2022
<b>PARTIE 1 SORTIR DU PLASTIQUE JETABLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> décret des 3 R (2021-2025)</li> <li>• Interdiction de la mention « biodégradable » sur les produits et emballages</li> <li>• Interdiction des boîtes en polystyrène expansé</li> <li>• Interdiction des confettis en plastique</li> <li>• Favoriser la vente en vrac (et autoriser l'apport des contenants des clients, avec ristourne)</li> <li>• Interdiction de mise à disposition de sacs plastiques</li> <li>• Mise en place, dans les supermarchés, de bacs de récupération des emballages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction des sachets de thé en plastique</li> <li>• Interdiction des jouets en plastique offerts dans certains menus</li> <li>• Interdiction d'expédier sous emballage plastique des publications de presse et de publicité</li> <li>• Obligation pour les ERP de s'équiper de fontaines d'eau</li> <li>• Interdiction de l'emballage plastique autour des fruits et légumes non transformés, de moins de 1,5 kg</li> </ul>
<b>PARTIE 2 MIEUX INFORMER LES CONSOMMATEURS</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation d'utilisation du logo Triman sur les produits (complété par les modalités de tri)</li> <li>• Mise à disposition du public, des informations sur les produits contenant des perturbateurs endocriniens</li> <li>• Communication au consommateur des émissions de gaz à effet de serre liées à ses consommations Internet et mobile</li> <li>• Obligation d'information sur la garantie légale de conformité</li> </ul>

	Depuis le 1 <sup>er</sup> janv. 2021	A partir du 1 <sup>er</sup> janv. 2022
<b>PARTIE 3</b> <b>LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET POUR LE RÉEMPLOI SOLIDAIRE</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdire la destruction des invendus non alimentaires (concerne uniquement les produits déjà couverts par une Responsabilité Elargie du Producteur) produits textile, produits d'hygiène, mobilier, etc...</li> <li>• Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction de gaspillage alimentaire (pour les commerces)</li> <li>• Permettre la vente des médicaments à l'unité</li> </ul>
<b>PARTIE 4</b> <b>AGIR CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité</li> <li>• Faciliter la réparation et favoriser l'utilisation de pièces détachées d'occasion</li> <li>• Mettre en place une information obligatoire sur la durée de mise à jour des logiciels d'exploitation des ordinateurs et téléphones</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allonger la garantie légale de conformité</li> </ul>
<b>PARTIE 5</b> <b>MIEUX PRODUIRE</b>	<p>Calendrier propre à chaque filière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformer les filières de Responsabilité Elargie du Producteur</li> <li>• En créer de nouvelles Ex : REP textiles sanitaires (=lingettes) : au 1<sup>er</sup> janvier 2024</li> <li>• Encourager les produits plus respectueux de l'Environnement avec un système de Bonus-Malus</li> </ul>	



## FOCUS SUR...

### Triman et bloc info tri

Décryptage du bloc mis en place sur les emballages ménagers.  
Ce bloc se décline sur d'autres objets type : vêtements, meubles...



Source du visuel Citéo

# INDICATEUR GLOBAL DU PLPDMA



2019 671 kg/hab/an

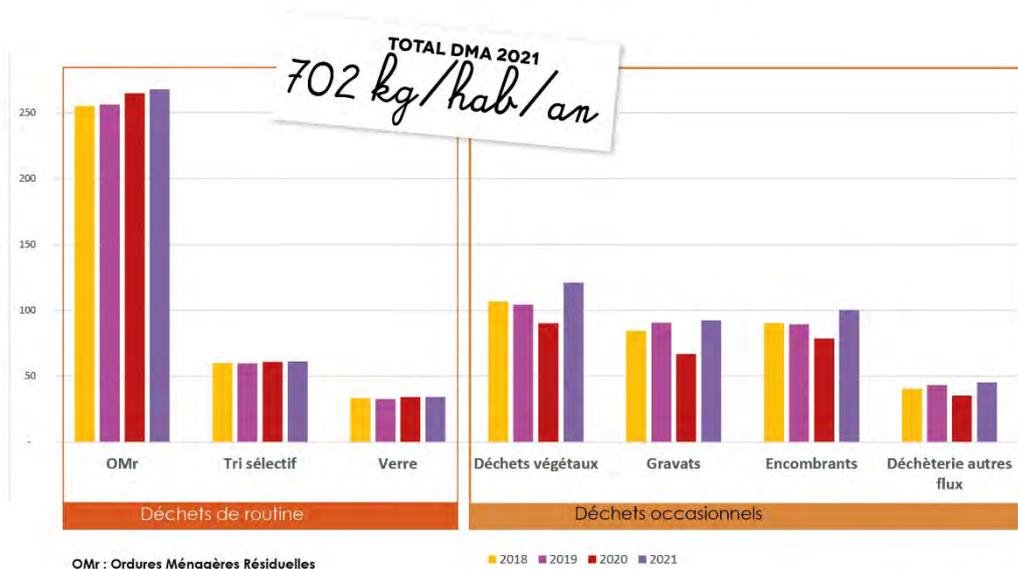
Objectif 2025  
650 kg/hab/an

L'objectif retenu correspond à une baisse 3% des DMA en 6 ans.

## SUIVI DES TONNAGES EN 2021

Cette augmentation des tonnages peut s'expliquer par le rebond du confinement et de la crise sanitaire, ainsi qu'à une météo très productrice en végétaux.

Evolution des tonnages DMA depuis 2018 (kg/hab/an)



# PRÉSENTATION

Le PLPDMA a été élaboré dans la continuité des actions menées dans le cadre du dernier programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », et en tenant compte du diagnostic effectué au préalable.

Le plan d'actions se décompose en 8 axes



Axe 1  
**Compostage**



Axe 2  
**Gaspillage alimentaire**



Axe 3  
**Economie & Réemploi**



Axe 4  
**Consommation responsable**



Axe 5  
**Réduction de la notivité**



Axe 6  
**Programme Consom'Acteurs**



Axe 7  
**Sensibilisation**



Axe 8  
**Technique déchets**



Pour découvrir l'ensemble des actions prévues dans le PLPDMA, scannez le QR Code ci-contre ou sur <https://cutt.ly/NkonLYW>



## ORIENTATIONS SUIVIES POUR L'ÉLABORATION DU PLPDMA



Privilégier les actions à fort potentiel de réduction, pour diminuer les tonnages



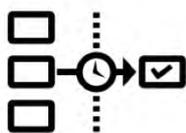
Démultiplier les actions expérimentales concluantes



Utiliser le dynamisme et la prise de conscience des administrés pour en faire des acteurs, voire des relais de la Prévention

*Humain - Proximité - Concret  
Participatif - Accompagnement*

## ORIENTATIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE



Adapter et prioriser les actions en fonction du contexte et des opportunités



Renforcer le partenariat avec

- Les 3 EPCI (collecte & tarification)
- Les communes (proximité & implication terrain)

**A RENFORCER  
POUR 2022**

Toucher un maximum de personnes pour créer une prise de conscience de l'importance de la réduction des déchets





## AXE 1 : COMPOSTAGE

Enrichir la terre, avec du compost produit soi-même, avec ses propres déchets et in situ

### BILAN 2021

- Adaptation des réunions publiques « compostage individuel » en présentiel et en visio
- Etude sur le compostage rotatif
- Etat des lieux du compostage dans les cimetières



2024 :  
Généralisation du tri à la source des biodéchets (c'est à dire des déchets alimentaires et déchets de végétaux)

### CHIFFRES CLÉS 2021



> 712 composteurs distribués en 2021  
> 23 793 composteurs depuis 2007  
> 19% des foyers équipés par le SYMEVAD

### OBJECTIFS 2022

> Préparer la partie « Prévention », du tri à la source des biodéchets,

> Développer le thème « les déchets de jardin sont un trésor pour votre jardin »

Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
1-1	Distribution de composteurs individuels	712	1000
1-5	Distribution de vermicomposteurs	22	20
1-2	Formation de référents compostage	-	Lancement de l'opération 1-6
1-2a	Formation de guides-composteurs	Formation CNFPT : annulé	Partenariat avec la CAHC qui réduit la fréquence de collecte à domicile des végétaux
1-6	Opération « les déchets de jardin un trésor pour le jardin »	Préparation de supports : guide et vidéos	
1-1a	Test de distribution sur des secteurs géographique délimités : éco-quartier, lotissement, petite commune	-	
1-4	Mise en place de composteurs partagés	-	Voir axe 8 groupe de travail « biodéchets »
1-3	Expérimentation du composteur rotatif	Etat des lieux et diagnostic de l'existant	
1-7	Compostage en cimetière	> peu concluant	



## AXE 2 : GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Réduire la quantité de denrées alimentaires jetées  
Promouvoir la qualité de l'alimentation et le local

### BILAN 2021

- Majorité des actions et animations reportées, suite COVID



Moins 50% de Gaspillage Alimentaire d'ici 2025, par rapport à 2015, notamment en restauration collective

#### OBJECTIFS 2022

> Sensibiliser les restaurations scolaires (école, collège, lycée)

Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
2-1	Expérimentation d'un protocole d'accompagnement simplifié pour la restauration collective	3 projets identifiés > reportés	Protocole validé et éprouvé sur 3 sites
2-2	Formation des structures-relais	-	2





## AXE 3 : ÉCONOMIE & RÉEMPLOI

Accompagner et mettre en valeur des structures économiques et/ou sociales de proximité, engagées dans une démarche de Prévention

### BILAN 2021

- Reprise progressive de l'activité des Repair Café (souvent sur rendez-vous)
- Création d'un nouveau Repair Café
- Réalisation de réunions de sensibilisation à la création de Repair Café



> Création d'un fonds pour le réemploi solidaire

> Création d'un indice de réparabilité sur les produits électriques et électroniques, et information sur les pièces détachées

### CHIFFRES CLÉS 2021



> 6 Repair cafés en activité  
*Cuincy, Lambres-lez-Douai, Leforest, Hénin-Beaumont, Douai et Flines-lez-Râches*

> 7 Repair cafés en réflexion  
*Arleux, Auby, Courchelettes, Dourges, Esquerchin, Guesnain et Quiery-la-Motte*

### OBJECTIFS 2022

> Développer le réseau des **repair cafés** du territoire

> Soutenir l'**achat d'occasion** en hyper-local (type magasin de ressourcerie)

Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
3-1	Ouverture d'un magasin de vente d'occasion (type Ressourcerie)	-	Ouverture d'un magasin dans le secteur du douaisis par une structure de l'ESS*
3-2	Accompagnement de la création de Repair Café	1 nouveau et 7 en projets	4

\*ESS : Economie Sociale et Solidaire



## AXE 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE

Informer et accompagner pour consommer autrement

### BILAN 2021

- Couches lavables : intensification des actions à destination des familles, professionnels et futurs professionnels concernées
- Protections menstruelles lavables : élaboration des actions à mener en 2022



> Atteindre le Zéro plastique à usage unique, d'ici 2040 (palier 2030 : réduction de 50% des bouteilles plastiques)

> Interdiction de l'élimination des produits non alimentaires invendus

### CHIFFRES CLÉS 2021



- > Professionnels accompagnés : 2 crèches (Fiers-en-Escrebieux et Courcelles-Les-Lens) avec lavage externalisé en Etablissement de Service et d'Aide par le Travail (ESAT)
- > Professionnels passés en 100% couches lavables après accompagnement : 2 micro-crèches privées à Hénin-Beaumont avec lavage externalisé en Etablissement de Service et d'Aide par le Travail (ESAT)
- > Signature d'un partenariat avec la Clinique de Lambres-lez-Douai permettant au maman y accouchant d'avoir un kit 100% pris en charge et donc gratuit pour la famille

### OBJECTIFS 2022

- > Plusieurs structures professionnelles type crèche en « **100% couches lavables** » avec lavage externalisé en ESAT
- > Opération « **Protection menstruelle lavable** » à destination des familles et lycées



## AXE 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE

Informier et accompagner pour consommer autrement

Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
4-1	Accompagnement de structures professionnelles à l'utilisation des couches lavables	4	Accompagnement de crèches municipales et privées, pour test puis passage à 100% avec lavage externalisé en ESAT
4-1a	Développement d'une offre de lavage externalisé des couches par des ESAT	collaboration avec les ESAT Montigny-en-Gohelle et Sin-le-Noble	
4-1b	Opération de sensibilisation auprès des pro. de la petite enfance et assimilés avec kit de démonstration	Envoi de 300 affiches Animation de 2 visio	Fourniture d'un kit de démonstration
4-1c	Intervention de sensibilisation dans les lycées prof. formant aux métiers de la petite enfance	1	2
4-2	Accompagnement des familles à l'utilisation des couches lavables	106 sensibilisées dont 85 dotées	100 familles dotées
4-2a	Partenariat avec la clinique de Lambres-lez-Douai	Signature convention	Améliorer la visibilité de l'action
4-3	Challenge scolaire « les 12 défis de SYM »	6 classes (2020-2021) 7 classes (2021-2022)	Mise en place d'une nouvelle version
4-4	Elaboration d'un guide pour réaliser un éco-événement	-	Guide à valider et à tester sur 3 événements
4-5	Stop-pub : action de sensibilisation et distribution à l'échelle du SYMEVAD en lien avec les communes	6 057 stop-pub distribués Suivi actualité « oui pub »	Renforcer la communication sur le Stop-Pub
4-6	Développer la consigne du verre en partenariat avec « Haut la consigne »	suivi et promotion des réalisations sur le territoire du SYMEVAD	
4-7	Actions de sensibilisation à l'utilisation des protections menstruelles lavables	Montage du projet « kit 50 » pour les familles Partenariat avec le Conseil Régional (en cours)	Lancement des 2 projets



## AXE 5 : PRODUITS DANGEREUX

Promouvoir des alternatives moins nocives pour la santé des utilisateurs et pour l'environnement.

### BILAN 2021

- Session de sensibilisation, avec remise d'un kit « ménage au naturel »
- Témoignage lors d'un webinaire organisé par le « Grand Calais »
- Projet avec Douaisis Agglo (thématique : perturbateurs endocriniens)



### CHIFFRES CLÉS 2021



- > 3 sessions de formation
- > 8 communes sensibilisées  
*Courcelles-lès-Lens, Flers-en-Escrebieux, Esquerchin, Plouvain, Fresnes-lès-Montauban, Gouy-sous-Bellone, Torquesne, Noyelles-Godault*
- > 38 agents formés

### OBJECTIFS 2022

> Continuer les sessions de formation dans les communes avec remise d'un kit « ménage au naturel »

Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
5-1	Formation des agents communaux à l'utilisation des produits ménagers naturels	8 communes sensibilisées	8 communes



## AXE 6 : PROGRAMME CONSOM'ACTEURS

Former et accompagner l'utilisateur pour l'aider à être pleinement acteur de sa consommation, à la maison, au travail, entre amis  
Valider et soutenir les initiatives type création de collectif ou actions de consom'action

### BILAN 2021

- Fin de la 2<sup>e</sup> édition 2020-2021 : 100% visio
- Lancement de la 3<sup>e</sup> édition 2021-2022 : 4 communes-hôtes en présentiel et 1 visio
- Formation de Relais Consom'Acteurs avec fourniture d'un kit de démonstration et de documents supports
- Elaboration d'un module de formation pour les écoles primaires : « Ecole presque Zéro Déchet », formation ouverte aux enseignants, association des parents d'élèves et à la commune



Affichage d'un bonus/malus sur certains produits pour permettre aux consommateurs de choisir en connaissance de cause

## DES RENCONTRES THÉMATIQUES



Présentation



Alimentation



Fêtes et Loisirs



Produits chimiques



Hygiène et Beauté



Vie quotidienne



Gestion des déchets



Clôture



## AXE 6 : PROGRAMME CONSOM'ACTEURS

Former et accompagner l'utilisateur pour l'aider à être pleinement acteur de sa consommation, à la maison, au travail, entre amis  
Valider et soutenir les initiatives type création de collectif ou actions de consom'action

### CHIFFRES CLÉS 2021



2<sup>e</sup> édition (de janv à mai 2021)  
> 15 visio  
> 225 participants

3<sup>e</sup> édition 2021-2022  
> 8 réunions et 2 visio  
totalisant 154 participants (entre nov. et déc. 2021)



Kit de démonstration Relais

### OBJECTIFS 2022

> Développer le réseau des Relais Consom'acteurs

> Renforcer les déclinaisons du Programme Consom'acteurs (module collège, foyer-témoin avec « home-organisers », édition à la carte, etc...)

\*\*E3D : Ecole/Etablissement en Démarche de Développement Durable

\*\*OCCE : Office Central de Coopération à l'Ecole

 Actions du PLPDMA qui démarrent en 2022

Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
6-1	Elaboration et réalisation du Programme Consom'acteurs	2 éditions dont 1 en cours	4 <sup>e</sup> édition 2021-2022 avec une version à la carte
6-1a	Décliner l'opération « Osez changer : mieux consommer et vivre plus léger » de l'ADEME (foyer témoins, encadrés par des « home-organisers », vers plus de sobriété et d'économie circulaire) sur le SYMEVAD		
6-2	Identification, formation et suivi de Relais Consom'acteurs	Elaboration d'un support avec un kit de démonstration 30 pers. formées	Suivi des actions des relais formés et en former des nouveaux
6-3	Elaboration d'un module « Ecole presque Zéro Déchet » en lien le label E3D* et avec l'OCCE**.	Elaboration du module de formation	Validation par les inspecteurs Formation de 18 classes
6-4	Accompagnement à la création d'un groupe « Zero Waste local »	Recherche d'une structure-support (association,...)	Identifier une structure-support
6-5	Elaboration d'un module « Collège presque Zéro Déchet »		



## AXE 7 : SENSIBILISATION

Informier et sensibiliser aux thématiques liées à la Prévention des déchets  
Positionner le SYMEVAD comme référent Prévention du territoire

## BILAN 2021

- Visites pédagogiques et animations annulées, reportées ou restreintes, cause COVID
- Réalisation de nombreuses capsules vidéos en internet et partenariat avec ILTV
- Renforcement de la sensibilisation à la Prévention, via le site Internet et les réseaux sociaux

## CHIFFRES CLÉS 2021



> 1 374 visiteurs répartis de la façon suivante

Centre de tri	1038
Ressourcerie	236
Jardin	100



> Une vingtaine de capsules réalisées en 2021 disponibles sur

**YouTube** SYMEVAD  
Evin-Malmaison

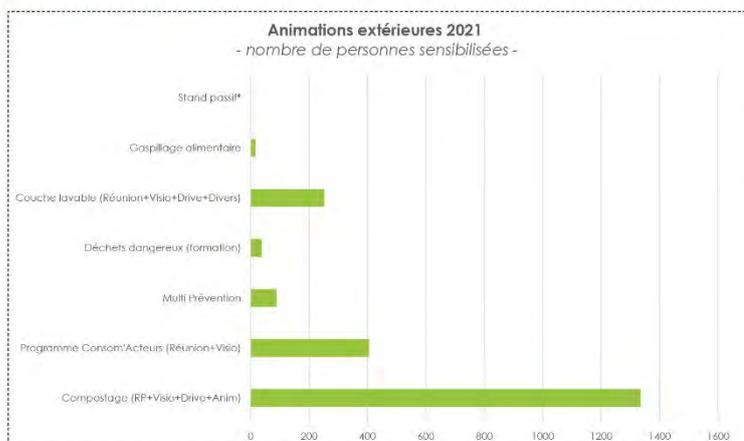
**LOI ANTI-GASPILLAGE**  
de l'économie circulaire

> Un logo unique pour le tri (Triman),



avec information sur le geste à effectuer

> Elus et fonctionnaires de collectivités suivent une formation sur l'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets



> 2135 personnes sensibilisées

> 100 actions extérieures



## AXE 7 : SENSIBILISATION

Informer et sensibiliser aux thématiques liées à la Prévention des déchets

Positionner le SYMEVAD comme référent Prévention du territoire

### OBJECTIFS 2022

> Reprise des visites du SYMEVAD (dont visite spéciales mairie)

> Renforcement de la communication **des gestes de Prévention, auprès du tout public**

Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
7-1	Elaboration d'un programme de communication ciblé	fait	
7-2	Création d'une identité prévention « Ensemble devenons Consom'Acteurs »	fait	
7-3	Visite des équipements du SYMEVAD	1 374	
7-3a	Visite des équipements du SYMEVAD « spécial mairie »		<b>NEW</b>
7-4	Session d'acculturation pour les élus du territoire	2 visios élus du comité 20 pers. cumulés	
7-5	Elaboration de « kits communication » pour les 98 communes et les 3 EPCI,	2 axes retenus > « un mois, un geste » > sujet dédié aux actions du SYMEVAD (compostage, couches lavables...)	Diffusion des supports
7-6	Réalisation des vidéos de sensibilisation en interne (série Rencontre, les 5R...), et partenariat avec ILTV	20 vidéos en interne diffusées 5 vidéos avec ILTV	5 en interne 5 avec ILTV
7-7	Elaboration d'une stratégie de communication Prévention, à l'attention des utilisateurs des déchèteries, pour les usagers sur place (attente de la décision de transfert de la compétence)		<b>NEW</b>



Actions du PLPDMA qui démarrent en 2022



## AXE 8 : TECHNIQUE DECHETS

Identifier et agir, avec les 3 EPCI « collecte », sur les thématiques dépendant de leur compétence et permettant d'améliorer les actions de prévention

### BILAN 2021

- Fonctionnement des déchèteries et production de déchets, perturbés (cause COVID)
- Recensement des desiderata des communes en actions de Prévention grâce au questionnaire PLPDMA dédié



> 2023  
Harmonisation  
des couleurs des  
poubelles

### OBJECTIFS 2022

- > Partenariat fort **avec les communes** en tant que relais et/ou acteur de la Prévention
- > Partenariat **avec les EPCI** en démarche d'optimisation de la collecte

Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
8-1	Etat des lieux de la provenance des DMA	-	Etat des lieux à réaliser
8-2	Mise en place d'une benne « Réemploi » en déchèteries	Etat des lieux réalisé	Réflexion sur la pertinence du déploiement
8-3	Elaboration et envoi d'un livret de présentation des actions PLPDMA pour les communes, avec questionnaire d'engagement	80% de réponses aux questionnaires Planification et suivi individualisé des actions	Poursuite du partenariat avec les communes « demandeurs »
8-4	Participation aux études d'optimisation de collecte des EPCI, par le prisme de la prévention	CC Osartis-Marquion : collecte encombrant CAHC : optimisation des collectes	Poursuite de la participation du SYMEVAD lors des réunions (ex: AMO Régie CAHC)
8-5	Création d'un espace « Communication » en déchèterie pour sensibiliser l'utilisateur in situ à la prévention		En attente de la décision de transfert
8-6	Création d'un groupe de travail « généralisation du tri à la source des biodéchets » avec les 3 EPCI		<b>NEW</b>

**NEW** Actions du PLPDMA qui démarrent en 2022

## V - Bilan financier

Le SYMEVAD étant assujéti à la TVA, l'ensemble des éléments financiers ci-après est exprimé en € hors taxe.

Les données sont extraites du compte administratif 2021.

**Le SYMEVAD possède deux budgets :**

- **Budget « énergie renouvelable »**
- **Budget principal**

## 1- Budget « énergie renouvelable »

Ce budget annexe (spic) a été créé le 10 décembre 2012, afin d'individualiser dans un document budgétaire spécifique l'activité de revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri d'EVIN MALMAISON ainsi que la revente de biométhane généré par le TVME, basé sur la commune de HENIN-BEAUMONT.

### 1-Synthèse du compte administratif 2021 « budget Energie renouvelable »

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	96 463,91		446 466,02		542 929,93
Opérations de l'exercice	1 142 949,36	1 046 485,45	474 475,17	469 151,11	1 617 424,53	1 515 636,56
Résultat de l'exercice		-		- 5 324,06		- 101 787,97
Totaux	1 142 949,36	1 142 949,36	474 475,17	915 617,13	1 617 424,53	2 058 566,49
Résultats de clôture		-		441 141,96		441 141,96
Restes à réaliser			-		-	
Totaux cumulés	1 142 949,36	1 142 949,36	474 475,17	915 617,13	1 617 424,53	2 058 566,49
<b>Résultats définitifs</b>		-		<b>441 141,96</b>		<b>441 141,96</b>

Le compte administratif 2021, du budget « énergie renouvelable » fait apparaître un excédent global de 441.14 K€, provenant exclusivement de la section d'investissement.

### 2-Structure de la section d'exploitation par type d'énergie et évolutions

Pour mieux comprendre le compte administratif « énergie renouvelable » du SYMEVAD, il faut rappeler la structure des masses financières.

#### A - Structure section d'exploitation par types d'énergies (compte administratif 2021)

DEPENSES D'EXPLOITATION							RECETTES D'EXPLOITATION						
CHAPITRES	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICTE	% CA TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRES	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICTE	% CA TOTAL	TOTAL	%
O11	- €	0%	5 621,46 €	100%	5 621,46 €	0%	O02	85 323,27 €	88%	11 140,64 €	12%	96 463,91 €	8%
O42	365 000,00 €	78%	104 151,11 €	22%	469 151,11 €	41%	O42		0%	36 898,38 €	100%	36 898,38 €	3%
65	- €				- €	0%	75	855 132,67 €	85%	154 454,40 €	15%	1 009 587,07 €	88%
66	121 728,79 €	78%	33 653,58 €	22%	155 382,37 €	14%							
67	453 763,17 €	88%	59 031,25 €	12%	512 794,42 €	45%							
<b>TOTAL</b>	<b>940 491,96 €</b>	<b>82%</b>	<b>202 457,40 €</b>	<b>18%</b>	<b>1 142 949,36 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>940 455,94 €</b>	<b>82%</b>	<b>202 493,42 €</b>	<b>18%</b>	<b>1 142 949,36 €</b>	<b>100%</b>

La structure de la section d'exploitation (fonctionnement) en dépense, est principalement composée de frais d'amortissements comptables (chapitre 042) et de frais financiers (chapitre 66) soit 55 % des dépenses. Également en 2021, un reversement de l'ordre de 512 K€ au budget général (chapitre 67).

S'agissant des recettes de cette même section, elles se composent quasi exclusivement de revente de l'énergie (électricité, 15 % et biométhane, 85 %) au niveau du chapitre 75.

## B - Evolution de la section d'exploitation du compte administratif (2021/2020)

### ➤ Les principaux facteurs d'évolutions :

#### Dépenses d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION						
CHAPITRES	LIBELLES	CA 2020	BP 2021	CA 2021	VARIATION CA	%
O11	Charges à caractère général	8 038,66 €	11 362,18 €	5 621,46 €	- 2 417,20 €	-43%
O42	Dotations aux amortissements	587 835,55 €	469 151,11 €	469 151,11 €	-118 684,44 €	-25%
65	Autres charges de gestion courante	1,42 €	2,00 €	- €	- 1,42 €	-100%
66	Charges financières	167 857,49 €	157 734,48 €	155 382,37 €	- 12 475,12 €	-8%
67	Reversement au budget principal	330 000,00 €	622 112,52 €	512 794,42 €	182 794,42 €	36%
		<b>1 093 733,12 €</b>	<b>1 260 362,29 €</b>	<b>1 142 949,36 €</b>	<b>49 216,24 €</b>	<b>4%</b>

Une baisse du poste « **dotations aux amortissement** » de l'ordre de 25 %, liée à une révision du plan d'amortissement comptable (allongement de la durée) des biens affectés pour la partie biométhane (TVME).

Parallèlement, la part du **reversement au budget principal** augmente de + 36 %, soit 183 K€ de recettes supplémentaires vers le budget principal comparé à l'année 2020. La révision du plan d'amortissement comptable ainsi que la consommation totale de l'excédent 2021 en sont les principales raisons.

#### Recettes d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION						
CHAPITRES	LIBELLES	CA 2020	BP 2021	CA 2021	VARIATION CA	%
002	Résultat d'exploitation N-1	139 773,13 €	96 463,91 €	96 463,91 €	- 43 309,22 €	-45%
O42	Amortissements subventions	36 898,38 €	36 898,38 €	36 898,38 €	- €	0%
75	Revente d'énergie	1 013 525,52 €	1 127 000,00 €	1 009 587,07 €	- 3 938,45 €	0%
					- €	
					- €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 190 197,03 €</b>	<b>1 260 362,29 €</b>	<b>1 142 949,36 €</b>	<b>47 247,67 €</b>	<b>4%</b>

En recette, une production d'énergie 2021 (1.01 M€) similaire à l'année 2020.

### 3-Structure section d'investissement par types d'énergies compte administratif 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							RECETTES D'INVESTISSEMENT						
CHAPITRES	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICITE	% CA TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRES	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICITE	% BP TOTAL	TOTAL	%
040	- €	0%	36 898,38 €	100%	36 898,38 €	8%	001	426 142,22 €	95%	20 323,80 €	5%	446 466,02 €	49%
16	375 000,00 €	86%	60 855,52 €	14%	435 855,52 €	92%	040	365 000,00 €	78%	104 151,11 €	22%	469 151,11 €	51%
21	- €		1 721,27 €	100%	1 721,27 €	0%		365 000,00 €					
<b>TOTAL</b>	<b>375 000,00 €</b>	<b>79%</b>	<b>99 475,17 €</b>	<b>21%</b>	<b>474 475,17 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>791 142,22 €</b>	<b>86%</b>	<b>124 474,91 €</b>	<b>14%</b>	<b>915 617,13 €</b>	<b>100%</b>

En dépense d'investissement, la section se compose essentiellement de remboursement en capital de la dette existante (chapitre 16).

En recette de cette même section, la structure est constituée intégralement (hors résultat reporté-001) par l'amortissements comptables des subventions. (Chapitre 040).

### 4-Etat de la dette BP énergie renouvelable 2021

PRETEUR ET N° EMPRUNT	MONTANT INITIAL	DUREE	TAUX	CRD DBUT 2021	ANNUITE 2021			CRD FIN 2021
					CAPITAL	INTERET	ANNUITE	
<b>CENTRE DE TRI / PANNEAUX</b>								
CREDIT FONCIER 1015 704 P	1 250 000 €	20 ans 05/12/2011 au 05/12/2031	Taux fixe 4,99 % Rbst trim / k constant	669 408 €	60 855 €	33 867 €	94 722 €	608 552 €
<b>TVME PROCESS</b>								
CREDIT AGRICOLE BEI/ N° C08232	7 500 000 €	20 ans 30/03/2015 au 29/09/2034	Taux fixe 2,35 % Rbst trim /K constant	5 250 000 €	375 000 €	121 729 €	496 729 €	4 875 000 €
	<b>8 750 000 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>5 919 408 €</b>	<b>435 855 €</b>	<b>155 596 €</b>	<b>591 451 €</b>	<b>5 483 552 €</b>

La dette globale correspond à la part d'emprunts basculés sur le budget énergie (travaux liés à la méthanisation du TVME et aux installations photovoltaïques du centre de tri). L'encours de la dette en début d'année 2021 s'élevait à 5.92 M€ pour atteindre 5.48 M€ à la fin d'année 2021.

#### Synthèse des principaux faits marquants du CA 2021 « budget énergie renouvelable »

- Baisse des amortissements comptables (-25 %) par rapport à 2020.
- Des reventes d'énergies 2021 (électricité + biométhane) similaires à l'année 2020, mais moins élevés que le prévisionnel 2021, liées principalement aux deux arrêts techniques 2021 de l'unité TVME (impact sur l'injection biométhane)
- Un reversement 2021 (excédent du budget énergie) au budget principal de 512 K€ soit 36 % d'augmentation par rapport à l'année 2020.
- Un excédent global à fin 2021 de 441.14 K€ (investissement)

## 2- Budget principal

### 1-Synthèse du compte administratif 2021 « budget principal »

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		1 985 481,27		4 172 706,29		6 158 187,56
Opérations de l'exercice	36 074 420,84	35 457 115,77	5 422 876,93	4 384 060,67	41 497 297,77	39 841 176,44
Résultat de l'exercice	617 305,07		1 038 816,26		1 656 121,33	
Totaux	36 074 420,84	37 442 597,04	5 422 876,93	8 556 766,96	41 497 297,77	45 999 364,00
Résultats de clôture		1 368 176,20		3 133 890,03		4 502 066,23
Restes à réaliser			1 396 761,50	6 459,00	1 396 761,50	6 459,00
Totaux cummulés	36 074 420,84	37 442 597,04	6 819 638,43	8 563 225,96	42 894 059,27	46 005 823,00
<b>Résultats définitifs</b>		<b>1 368 176,20</b>		<b>1 743 587,53</b>		<b>3 111 763,73</b>

Le compte administratif 2021 du budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1.368 M€ et un excédent d'investissement de 1.744 M€ (restes à réaliser inclus) soit un excédent global cumulé de 3.111 M€ à fin 2021.

### 2-Structure de la section de fonctionnement 2021 et évolutions

Afin de mieux comprendre le compte administratif « principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières.

#### A - Structure des principaux articles par chapitres en dépenses de fonctionnement 2021

Chapitres	Articles	Montant	%
011 - Charges à caractère général		30 456 933,65 €	84,4%
	<i>Dont 611-Contrats d'exploitation</i>	29 453 859,13 €	81,6%
	<i>Dont 63512 -Taxes foncières</i>	536 610,00 €	1,5%
	<i>Dont 6XXX-Divers</i>	466 464,52 €	3,8%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 364 003,66 €	3,8%
65 - Autres charges de gestion courante		98 107,43 €	0,3%
	<i>6531-Indemnités élus</i>	57 048,22 €	
	<i>657XX-Subventions versées</i>	23 000,00 €	
	<i>65XX-Autres</i>	18 059,21 €	
66 - Charges financières	<i>66XX-Intérêts d'emprunts + intérêts autres</i>	805 656,38 €	2,2%
67 - Charges exceptionnelles	<i>67XX</i>	5 712,93 €	0,0%
68-Dotations et aux provisions	<i>68XX</i>	419,42 €	0,0%
O42-Opérations d'ordres	<i>68XX-Dotations aux amortissements</i>	3 343 587,37 €	9,3%
<b>TOTAL</b>		<b>36 074 420,84 €</b>	<b>100,0%</b>

Les charges de fonctionnement 2021 se répartissent comme suit :

Sur l'exercice 2021, les dépenses liées aux **contrats de prestations de services (article 611)** représentent **81.6 %** des dépenses de fonctionnement du SYMEVAD. Il s'agit de **contrats pluriannuels** :

- D'exploitation de nos unités de traitement : unité de traitement et valorisation matière et énergie (TVME), centre de tri, centre de valorisation organique (CVO) et ressourcerie,
- De location et rotation des bennes de déchèteries.
- De traitement des déchets sur des unités externes,
- ...

Les autres postes de dépenses les plus élevés sont les postes « **amortissements comptables** » (**9.3%**) et « **charges financières** » (**2.2%**). Ils correspondent à l'amortissement comptable des investissements réalisés lors de la construction des outils de traitement du SYMEVAD (centre de tri, ressourcerie, CVO, TVME) et des autres biens (composteurs, ...) ainsi qu'aux intérêts des emprunts contractés pour financer ces investissements.

Les **charges de personnels et autres charges** représentent, quant à eux, **6.85 %**. Elles correspondent aux charges de personnels (administratif, technique et gardiens de déchèteries), aux indemnités des élus et aux dépenses de fonctionnement courantes (Taxes, communication, prévention, formation, etc.).

## **B - Structure des principaux articles par chapitres en recettes de fonctionnement 2021**

<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
70 - Produits des services		24 025,00 €	0,1%
	70388-Passages en déchèterie Douaisis Agglo	9 525,00 €	
	7083-Location retourneur CVO	14 500,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations		29 471 051,10 €	78,7%
	74758-contributions EPCI	24 335 539,50 €	65,0%
	7478-Soutiens matériels	5 135 511,60 €	13,7%
75 - Autres produits de gestion courante		4 974 538,16 €	13,3%
	7561-Excédent 2021 BP énergie	512 794,42 €	1,4%
	7588-Valorisations matériaux	2 872 292,96 €	7,7%
	7588-Facturation vide de tri	1 569 262,69 €	4,2%
	7588-Divers	20 188,09 €	
77 - Produits exceptionnels		489 301,46 €	1,3%
	7711-Indemnité et pénalités	430 351,09 €	
	7788-Remboursement divers (assurance / GER)	57 912,65 €	
	77XX-Autres	1 037,72 €	
O42-Opérations d'ordres	777-Amortissements subventions	498 200,05 €	1,3%
OO2	Résultat d'exploitation reporté (N-1)	1 985 481,27 €	5,3%
<b>TOTAL</b>		<b>37 442 597,04 €</b>	<b>100,0%</b>

Les recettes de fonctionnement 2021 se répartissent comme suit :

- **Les contributions** (article 74758) des agglomérations membres du SYMEVAD : **65 %**

EPCI	COMPETENCES	CA 2021
CAHC	OBLIGATOIRE	8 859 490,25 €
DOUAISIS AGGLO	OBLIGATOIRE	11 140 124,45 €
OSARTIS MARQUION	OBLIGATOIRE	3 240 305,28 €
DOUAISIS AGGLO	FACULTATIVE	1 095 619,52 €
<b>TOTAL</b>		<b>24 335 539,50 €</b>

Leur montant est fixé et délibéré par le Comité syndical. Sur le principe, elles doivent couvrir la différence entre les dépenses du Symevad et les recettes décrites ci-dessus.

- **Les soutiens des Eco-organismes** (article 7478) : Citeo, Ecofolio, EcoDDS, ... : **13.7%**  
Ces soutiens s'appliquent aux tonnages recyclés au regard d'un barème national propre à chaque Eco-organisme.

*Exemple : une tonne d'emballages plastique triée au centre de tri du SYMEVDAD et recyclée est soutenue financièrement à hauteur d'environ 600€/tonne par Citeo*

- **Les recettes de revente de matériaux** (article 7558) : **7.7 %**  
Il s'agit principalement des matériaux triés sur le centre de tri et de certains matériaux (ferreux et cartons) issus des bennes de déchèteries, et revendus sur la base de consultations auprès de repreneurs.

Les prix de rachat varient en fonction de mercuriales liées à l'évolution des cours mondiaux. Donc les recettes sont susceptibles de fluctuer fortement même si nos marchés bénéficient en théorie de prix plancher.

- **Les recettes de « vide de tri »** (article 7558) : **4.2 %**  
Cette recette intitulée « vide de tri », correspond à une facturation du syndicat pour le traitement de la collecte sélective provenant de territoires extérieurs (tonnages entrant sur le centre de tri).

En effet, Le centre de tri d'Evin-Malmaison dispose d'une capacité technique théorique de 30 000 tonnes d'emballages/papier par an en deux postes. La production d'emballages du syndicat est d'un peu moins de 20 000 tonnes.

Ainsi, en 2021, le SYMEVAD a traité près de 9 400 tonnes d'emballages/papier pour le compte d'EPCI non-membres du syndicat, générant plus d'1,56 millions d'€ de recettes.

## C - Evolutions des comptes administratifs 2021/2020 par chapitres

Chapitres	CA 2020	CA 2021	Variation CA	%
011 - Charges à caractère général	27 629 694,35 €	30 456 933,65 €	2 827 239,30 €	10,23%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 402 031,27 €	1 364 003,66 €	- 38 027,61 €	-2,71%
023-Virement section d'investissement				
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 486 819,38 €	3 343 587,37 €	- 1 143 232,01 €	-25,48%
65 - Autres charges de gestion courante	101 736,60 €	98 107,43 €	- 3 629,17 €	-3,57%
66 - Charges financières	876 142,26 €	805 656,38 €	- 70 485,88 €	-8,05%
67 - Charges exceptionnelles	14 363,37 €	5 712,93 €	- 8 650,44 €	-60,23%
68 - Provisions	- €	419,42 €	419,42 €	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>34 510 787,23 €</b>	<b>36 074 420,84 €</b>	<b>1 563 633,61 €</b>	<b>4,53%</b>
<b>RECETTES</b>				
Chapitres	CA 2020	CA 2021	Variation CA	%
013 - Atténuations de charges	10 743,33 €	- €	- 10 743,33 €	-100,0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	833 550,15 €	498 200,05 €	- 335 350,10 €	-40,2%
70 -Produits des services	27 300,00 €	24 025,00 €	- 3 275,00 €	-12,0%
74 - Dotations, subventions et participations	20 094 337,55 €	29 471 051,10 €	9 376 713,55 €	46,7%
75 - Autres produits de gestion courante	2 297 964,42 €	4 974 538,16 €	2 676 573,74 €	116,5%
77 - Produits exceptionnels	3 313 258,31 €	489 301,46 €	- 2 823 956,85 €	-85,2%
<b>TOTAL</b>	<b>26 577 153,76 €</b>	<b>35 457 115,77 €</b>	<b>8 879 962,01 €</b>	<b>33,4%</b>
Résultat exercice (R-D)	- 7 933 633,47 €	- 617 305,07 €	7 316 328,40 €	-92,2%
Résultat reporté de fonctionnement N-1	9 919 114,74 €	1 985 481,27 €	- 7 933 633,47 €	-80,0%
<b>Résultat définitif</b>	<b>1 985 481,27 €</b>	<b>1 368 176,20 €</b>	<b>- 617 305,07 €</b>	<b>-31,1%</b>

Le tableau ci-dessus, retrace l'évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitres entre le compte administratif 2021 et compte administratif 2020.

**Les dépenses de fonctionnement** du compte administratif 2021 augmentent de plus 4.53 % par rapport au compte administratif 2020. Cette hausse se traduit à la fois et principalement, par une augmentation du poste « charges à caractères général » + 2.8 M€, constitué à plus de 98 % par les « contrats de prestation d'exploitation et de traitement des déchets », et par une baisse du chapitre 040 à hauteur de 1.14 M€ (amortissements comptables)

Parallèlement, **les recettes de fonctionnement** du compte administratif 2021, progressent de plus de 33.4 % par rapport à l'année 2020. Cette augmentation est liée conjointement par un relèvement des contributions de nos EPCI membres (+9.1 M€) et des recettes commerciales à la hausse (+ 2.67 M€), et par une baisse des produits exceptionnels de l'ordre de 2.8 M€.

S'agissant **du résultat de fonctionnement**, sur l'année 2021, un déficit constaté (hors résultat reporté N-1) à hauteur de 617 K€, absorbé par l'excédent de fonctionnement antérieur à fin 2020 (1.985 M€) permettant ainsi de clôturer l'exercice avec excédent de 1.368 M€.

➤ Les principaux facteurs d'évolutions (2021/2020)

Dépenses de fonctionnement

- Chapitre 011 - charges à caractère général : + 10.23 %

C'est la part essentielle des coûts de fonctionnement supportés par le SYMEVAD (84.4 %) du budget en 2021. Il s'agit principalement des **contrats de prestations de service** (article 611) pour la gestion des déchets du territoire, représentant 81.6 % de dépenses de fonctionnement du syndicat.

Ci-dessous un tableau synthétique des contrats d'exploitation et de traitement par filières de traitement pour la période de référence.

Filières de traitement	Compte	CA 2020	CA 2021	% 2021	Variation	%
<b>Traitement des ordures ménagères</b>		<b>17 131 204,87 €</b>	<b>17 540 504,82 €</b>		<b>409 299,95 €</b>	
Exploitation TVME	611-Exploitation / traitement déchets	12 137 181,86 €	11 731 587,24 €	59,6%	- 405 594,62 €	2,4%
Externalisation des OMR et traitement des refus TVME	611-Exploitation / traitement déchets	4 994 023,01 €	5 808 917,58 €		814 894,57 €	
<b>Traitement de la collecte sélective</b>		<b>3 532 419,83 €</b>	<b>4 134 693,80 €</b>		<b>602 273,97 €</b>	
Exploitation centre de tri avec refus	611-Exploitation / traitement déchets	3 532 419,83 €	4 134 693,80 €	14,0%	602 273,97 €	17,0%
<b>Traitement des déchets verts</b>		<b>840 138,09 €</b>	<b>970 562,18 €</b>		<b>130 424,09 €</b>	
Exploitation CVO	611-Exploitation / traitement déchets	816 379,31 €	970 434,02 €	3,3%	154 054,71 €	15,5%
Externalisation des déchets verts	611-Exploitation / traitement déchets	23 758,78 €	128,16 €		- 23 630,62 €	
<b>Traitement des encombrants hors déchèteries</b>		<b>894 247,43 €</b>	<b>877 152,38 €</b>		<b>- 17 095,05 €</b>	
Exploitation ressourcerie	611-Exploitation / traitement déchets	190 041,26 €	147 745,00 €	3,0%	- 42 296,26 €	-1,9%
Traitement des encombrants en porte en porte	611-Exploitation / traitement déchets	704 206,17 €	729 407,38 €		25 201,21 €	
<b>Traitement des déchets en déchèteries</b>		<b>3 709 422,08 €</b>	<b>5 457 940,87 €</b>		<b>1 748 518,79 €</b>	
Rotations des déchets en déchèteries	611-Exploitation / traitement déchets	1 409 707,03 €	2 001 419,26 €		591 712,23 €	
Traitement des encombrants en déchèteries	611-Exploitation / traitement déchets	1 813 846,02 €	2 846 774,49 €		1 032 928,47 €	
Traitement du bois en déchèteries	611-Exploitation / traitement déchets	255 660,78 €	337 398,33 €	18,5%	81 737,55 €	47,1%
Traitement de l'amiante en déchèteries	611-Exploitation / traitement déchets	27 762,09 €	39 474,79 €		11 712,70 €	
Traitement des DMS en déchèteries	611-Exploitation / traitement déchets	138 367,96 €	137 605,01 €		- 762,95 €	
Traitement des gravats en déchèteries	611-Exploitation / traitement déchets	64 078,20 €	95 268,99 €		31 190,79 €	
<b>Gestion du haut de quai</b>		<b>453 436,33 €</b>	<b>473 005,08 €</b>		<b>19 568,75 €</b>	
Gestion du haut de quai Douaisis AGGLO	611-Exploitation / traitement déchets	453 436,33 €	473 005,08 €	1,6%	19 568,75 €	4,3%
<b>TOTAL</b>		<b>26 560 868,73 €</b>	<b>29 453 859,13 €</b>	<b>100%</b>	<b>2 892 990,50 €</b>	<b>10,9%</b>

Ainsi, une évolution de + **10.9 %** par rapport au compte administratif 2020, soit 2.89 M€ de charges supplémentaires pour la partie « **contrats de prestations de service** ». Cette augmentation s'explique de 2 façons :

Premièrement, la rémunération **des contrats de prestations de service** est en partie proportionnelle aux tonnages traités (part variable des marchés d'exploitation et prix à la tonne pour les prestations de traitement). Ainsi, entre 2020 et 2021, une variation de tonnages traités de + **29 175 tonnes, soit + 14,4 %** a été enregistrée. Celle-ci s'explique en partie par la diminution des tonnes traitées sur l'année 2020, conséquence de la crise sanitaire et économique (fermeture des déchèteries en mars/avril 2020 notamment). Toutefois, il est à remarquer que les productions de 2021 ont également surpassé celles de 2019 (avant COVID donc) de 7,1 % (+ 15 450 tonnes).

Deuxièmement, la hausse de la TGAP entre 2020 et 2021 (Taxe Générale pour les Activités Polluantes) en Centre d'enfouissement passant de 25 €/tonne en 2020 à 37 €/tonne sur 2021, soit

au global pour les tonnages concernés (Ordures ménagères, encombrants et refus de tri) une hausse d'environ **950 000 €** ! Pour rappel, cette TGAP va continuer à augmenter pour atteindre 65 €/T en 2025.

En conclusion, l'augmentation des tonnages traités, associé à la hausse de la TGAP (XX€), expliquent la majeure partie de la hausse des **dépenses à caractère général**.

- **Chapitre 042-Amortissement comptable : - 25.48%**

Une baisse de 1.15 M€ de ce chapitre par rapport au compte administratif 2020. La fin de l'amortissement comptable à fin 2020 de notre « process centre de tri », ainsi qu'une révision du plan d'amortissement comptable de notre unité « TVME » (allongement de la durée) ont permis de diminuer ce poste de dépense.

Unité / Service	CA 2020	CA 2021	Variation	%
TVME	2 509 130,68 €	1 962 145,26 €	- 546 985,42 €	-22%
CENTRE DE TRI	1 082 326,56 €	466 163,16 €	- 616 163,40 €	-57%
RESSOURCERIE	151 596,00 €	150 700,29 €	- 895,71 €	-1%
CVO	489 054,00 €	494 757,98 €	5 703,98 €	1%
HAUT DE QUAI	185 165,78 €	188 460,00 €	3 294,22 €	2%
AUTRES	69 546,36 €	81 360,68 €	11 814,32 €	17%
<b>TOTAL</b>	<b>4 486 819,38 €</b>	<b>3 343 587,37 €</b>	<b>-1 143 232,01 €</b>	<b>-25%</b>

### Recettes de fonctionnement

- **Chapitre 042-Amortissement comptable des subventions : - 40.2 %**

Unité / Service	CA 2020	CA 2021	Variation	%
TVME	527 508,40 €	367 158,30 €	- 160 350,10 €	-30,4%
CENTRE DE TRI	257 047,55 €	82 047,55 €	- 175 000,00 €	-68,1%
RESSOURCERIE	48 994,20 €	48 994,20 €	- €	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>833 550,15 €</b>	<b>498 200,05 €</b>	<b>- 335 350,10 €</b>	<b>-40,2%</b>

Au même titre que l'amortissement comptable en dépense, les subventions amortissables diminuent.

- **Chapitre 74-Soutiens des éco-organismes et contributions des agglomérations : + 46.7 %**

Libellés	Articles	CA 2020	CA 2021	Variation	%
Soutiens des eco-organismes	7478	4 944 082,00 €	5 135 511,60 €	191 429,60 €	3,9%
Contributions obligatoires	74758	14 131 588,55 €	23 239 919,98 €	9 108 331,43 €	64,45%
Contributions à la carte (Gestion haut de quai)	74758	1 018 667,00 €	1 095 619,52 €	76 952,52 €	7,55%
<b>TOTAL</b>		<b>20 094 337,55 €</b>	<b>29 471 051,10 €</b>	<b>9 376 713,55 €</b>	<b>46,7%</b>

## Soutiens des éco-organismes : + 191 K€

Une augmentation des **soutiens des éco-organismes** de 3.9 % par rapport à 2020, liée à l'encaissement exceptionnel sur 2021, de « majorations soutiens papiers » pour les années 2019 et 2020.

## Contributions des EPCI membres : + 9.1 M€

Les **contributions de nos EPCI membres**, ont subi une augmentation de plus 60.63 % entre l'année 2020 et 2021. Pour rappel, la hausse des coûts a résulté en grande partie du nouveau contrat d'exploitation du TVME mais a pu être « amorti » en 2020 par l'utilisation d'importantes réserves que le SYMEVAD avait constitué du fait des « indemnités » versés par DWE à la fin de son contrat. Par conséquent, l'estimation des coûts nets votée dans le cadre du budget primitif 2021, ainsi que la baisse des réserves de fonctionnement à fin 2020, a conduit le syndicat à relever ce poste de recettes afin d'obtenir l'équilibre financier du budget primitif 2021.

- **Chapitre 75** : + 116.5 %

Ci-dessous un tableau synthétique retraçant les différents éléments composant le chapitre 75 par filières de traitement ou services. Une augmentation de ce poste de plus de 2.67 M€ par rapport à 2020. Il se compose essentiellement de trois ressources financières :

- Les reventes matériaux « Valorisation matières »
- La commercialisation du vide de tri « facturation vide de tri »
- Le reversement de l'excédent du budget énergie renouvelable « Reversement budget énergie »

Filières / Services	Compte	CA 2020	CA 2021	% 2021	Variation	%
<b>Traitement des ordures ménagères</b>		<b>280 500,00 €</b>	<b>453 763,17 €</b>		<b>173 263,17 €</b>	<b>61,8%</b>
Exploitation TVME	7561-Reversement budget énergie	280 500,00 €	453 763,17 €	9,1%	173 263,17 €	
<b>Traitement de la collecte sélective</b>		<b>1 788 361,50 €</b>	<b>3 930 202,31 €</b>		<b>2 141 840,81 €</b>	
Exploitation centre de tri	7561-Reversement budget énergie	49 500,00 €	59 031,25 €	79,0%	9 531,25 €	119,8%
	7588-Facturation vide de tri	592 970,79 €	1 569 550,69 €		976 579,90 €	
	7588-Valorisation matières	1 145 890,71 €	2 301 620,37 €		1 155 729,66 €	
<b>Traitement des déchets verts</b>		<b>15 332,44 €</b>	<b>5 195,13 €</b>		<b>- 10 137,31 €</b>	<b>-66,1%</b>
Valorisation compost	7588-Valorisation matières	15 332,44 €	5 195,13 €	0,1%	- 10 137,31 €	
<b>Traitement des encombrants hors déchèteries</b>		<b>- €</b>	<b>6 571,00 €</b>		<b>6 571,00 €</b>	<b>100,0%</b>
Exploitation ressourcerie / Intéressement sur CA	7588-Valorisation matières	- €	6 571,00 €	0,1%	6 571,00 €	
<b>Traitement des déchets en déchèteries</b>		<b>200 964,71 €</b>	<b>565 477,46 €</b>		<b>364 512,75 €</b>	
Valorisation ferailles	7588-Valorisation matières	131 750,04 €	358 193,44 €	11,4%	226 443,40 €	181,4%
Valorisation batteries	7588-Valorisation matières	11 937,05 €	15 540,32 €		3 603,27 €	
Valorisation cartons	7588-Valorisation matières	57 277,62 €	191 743,70 €		134 466,08 €	
<b>Services supports</b>		<b>12 805,77 €</b>	<b>13 329,09 €</b>		<b>523,32 €</b>	<b>4,1%</b>
Prévention / Communication / Général	7588-Divers	12 805,77 €	13 329,09 €	0,3%	523,32 €	
<b>TOTAL</b>		<b>2 297 964,42 €</b>	<b>4 974 538,16 €</b>	<b>100%</b>	<b>2 676 573,74 €</b>	<b>116,5%</b>

### **Les reventes matériaux : + 1.51 M€**

Les **reventes de matériaux valorisables** (plastique, papier, carton aluminium, acier, verre) sont soumises à des variations liées au marché. En effet, les prix de reprise des industries du recyclage s'adosent à des « mercuriales » évoluant mensuellement.

Pendant l'année 2020, la crise sanitaire cause un net ralentissement de l'économie mondiale qui a eu pour effet une chute des cours des matériaux de reprise (2 M€ en 2019 contre 1.36 M€ en 2020).

La reprise économique amorcée en début d'année 2021, s'est confirmée toute au long de l'année, influant positivement sur les cours des matériaux, permettant ainsi au syndicat de dégager des recettes « valorisation matières » particulièrement élevées (2.87 M€).

### **La commercialisation du vide de tri + 976 K€**

L'augmentation des tonnes de « collecte sélective » provenant de territoires extérieurs, et traités sur le centre de tri, a permis de générer des recettes supplémentaires sur l'année 2021.

En effet, les fermetures du centre de tri de Saint-Amand-les-Eaux dans le nord (novembre 2020) et celui de Saint-Laurent-Blangy dans le Pas-de-Calais (juin 2021) conjugué aux travaux provoquant la fermeture ponctuelle du centre de tri d'Urvillers dans l'Aisne ont permis l'apport de gisements complémentaires à trier sur l'année 2021 (prestations payantes pour les collectivités produisant ces déchets).

- **Chapitre 77-produits exceptionnels : - 85.2 %**

Une baisse de **2.8 M€** pour ces recettes à caractère exceptionnel.

Pour rappel, un protocole transactionnel a été signé avec la société DALKIA durant l'année 2018, octroyant ainsi au syndicat une indemnité de plus 9.9 M€ au titre du préjudice subi dans la cadre du marché de conception-réalisation-exploitation de notre unité TVME. Un échéancier conclu sur 3 ans de 2018 à 2020, avec un versement de 3.3 M€ chaque année.

Ainsi, sur 2021, plus aucune inscription n'est liée à ce protocole transactionnel. Néanmoins, toujours dans le cadre de ce marché, un encaissement sur l'année 2021, d'une indemnité de 418 K€ venant solder définitivement ce litige, et 71 K€ provenant de pénalités contractuelles (marché d'exploitation centre de tri et CVO).

**En résumé, pour les années de référence de la section de fonctionnement (2021/2020), l'augmentation des charges de fonctionnement (+ 1.56 M€) ainsi que la baisse des réserves du syndicat en début d'exercice 2021 (1.985 M€ en 2021 contre 9.919 M€ en 2020) et des produits exceptionnels (-2.82 M€) ont été compensés à la fois et principalement par une hausse des contributions des EPCI membres (+9.1 M€) et des recettes commerciales en nette progression (+ 2.77 M€), clôturant ainsi l'exercice 2021, par excédent de fonctionnement à hauteur de 1.368 M€.**

## D - Section de fonctionnement : Coûts nets 2021 par filières de traitement hors résultat reporté

La présentation des coûts nets (recettes – dépenses) par service n'est pas une présentation comptable mais émane de la comptabilité analytique. Elle permet de visualiser les coûts en fonction de la typologie des déchets et des filières employées.

Filières / services	CA 2021		
	Dépenses	Recettes	Coûts nets (R-D)
Traitement de la collecte sélective	4 779 299,55 €	8 684 046,66 €	3 904 747,11 €
Traitement des ordures ménagères	20 732 147,06 €	1 239 612,56 €	- 19 492 534,50 €
Traitement des déchets verts	1 642 221,81 €	69 904,58 €	- 1 572 317,23 €
Traitements des encombrants hors déchèteries	1 049 139,62 €	104 328,23 €	- 944 811,39 €
Traitement des déchets en déchèteries	5 482 542,34 €	999 706,63 €	- 4 482 835,71 €
Gestion du haut de quai (Douaisis AGGLO)	1 151 746,46 €	13 522,40 €	- 1 138 224,06 €
Service général	837 321,20 €	7 303,21 €	- 830 017,99 €
Service communication	77 240,61 €	384,00 €	- 76 856,61 €
Services prévention	322 762,19 €	2 768,00 €	- 319 994,19 €
Sous total	36 074 420,84 €	11 121 576,27 €	- 24 952 844,57 €
Contributions des EPCI		24 335 539,50 €	24 335 539,50 €
<b>Résultat de l'exercice hors excédent</b>	<b>36 074 420,84 €</b>	<b>35 457 115,77 €</b>	<b>- 617 305,07 €</b>

## E - Section de fonctionnement : Coûts nets 2021 par compétences

Comme évoqué en préambule, dans le cadre de son activité « traitement des déchets », le SYMEVAD s'est vu attribuer deux compétences :

- Compétence obligatoire : Traitement des déchets (2007)
- Compétence facultative : Gestion des « hauts de quai déchèterie » (2018)

Ci-dessous les résultats de l'exercice 2021 par compétences

	CA 2021		
	Dépenses	Recettes	Résultats
<b>Opérations de l'exercice hors contributions</b>	<b>36 074 420,84 €</b>	<b>11 121 576,27 €</b>	<b>- 24 952 844,57 €</b>
Compétence obligatoire	34 922 674,38 €	11 108 053,87 €	- 23 814 620,51 €
Compétence facultative	1 151 746,46 €	13 522,40 €	- 1 138 224,06 €
<b>Contributions agglomérations</b>	<b>- €</b>	<b>24 335 539,50 €</b>	<b>24 335 539,50 €</b>
Compétence obligatoire		23 239 919,98 €	23 239 919,98 €
Compétence facultative		1 095 619,52 €	1 095 619,52 €
<b>Total de l'exercice</b>	<b>36 074 420,84 €</b>	<b>35 457 115,77 €</b>	<b>- 617 305,07 €</b>
Compétence obligatoire	34 922 674,38 €	34 347 973,85 €	- 574 700,53 €
Compétence facultative	1 151 746,46 €	1 109 141,92 €	- 42 604,54 €
<b>Résultats reportés N-1</b>		<b>1 985 481,27 €</b>	<b>1 985 481,27 €</b>
Compétence obligatoire		1 918 920,79 €	1 918 920,79 €
Compétence facultative		66 560,48 €	66 560,48 €
<b>Résultats de clôture</b>			<b>1 368 176,20 €</b>
Compétence obligatoire			1 344 220,26 €
Compétence facultative			23 955,94 €

### 3-La section d'investissement 2021

#### Structure de la section d'investissement 2021

Afin de mieux comprendre le compte administratif « principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières pour la section d'investissement.

#### Vision globale par chapitre section d'investissement

DEPENSES					RECETTES				
CHAPITRE	RAR 2021	EXECUTION 2021	TOTAL CA 2021	% CA	CHAPITRE	RAR 2021	EXECUTION 2021	TOTAL CA 2021	% CA
040 - Opérations d'ordre		498 200,05 €	498 200,05 €	7,3%	001 - Excédent d'investissement reporté		4 172 706,29 €	4 172 706,29 €	48,7%
041 - Opérations patrimoniales			- €	0,0%	040 - Opérations d'ordre		3 343 587,37 €	3 343 587,37 €	39,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées		2 956 187,03 €	2 956 187,03 €	43,3%	13 - Subventions d'investissement		1 040 473,30 €	1 040 473,30 €	12,2%
20 - Immobilisations incorporelles	227 670,00 €	88 847,21 €	316 517,21 €	4,6%	45 - Opérations pour compte de tiers	6 459,00 €		6 459,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	1 161 106,50 €	1 878 566,35 €	3 039 672,85 €	44,6%				- €	
23 - Immobilisations en cours	2 600,00 €		2 600,00 €	0,0%				- €	
45 - Opérations pour compte de tiers	5 385,00 €	1 076,29 €	6 461,29 €	0,1%				- €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 396 761,50 €</b>	<b>5 422 876,93 €</b>	<b>6 819 638,43 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 459,00 €</b>	<b>8 556 766,96 €</b>	<b>8 563 225,96 €</b>	<b>100%</b>

A fin 2021, un excédent d'investissement de 1.743 M€, Restes A Réaliser inclus.

#### Section d'investissement : les principaux chapitres 2021

##### Dépenses d'investissement :

- **Chapitre 040-Amortissement comptable des subventions : 7.3 %**

Ce chapitre concerne l'amortissement des subventions d'équipement versées (une recette en section de fonctionnement).

- **Chapitre 16-Emprunts : 43.3 %**

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts mobilisés liés à la construction de nos unités de traitement.

Unité / Service	CA 2020	CA 2021	Variation	%
TVME	1 924 815,00 €	1 933 481,37 €	8 666,37 €	0,45%
CENTRE DE TRI	400 000,00 €	400 000,00 €	- €	0,00%
RESSOURCERIE	31 536,00 €	33 112,67 €	1 576,67 €	5,00%
CVO	586 321,72 €	589 592,99 €	3 271,27 €	0,56%
<b>TOTAL</b>	<b>2 942 672,72 €</b>	<b>2 956 187,03 €</b>	<b>13 514,31 €</b>	<b>0,46%</b>

- **Les chapitres 20, 21, 23, : 49.3 %**

Ces différents chapitres concernent des études liées à nos futurs investissements (chapitre 20), de l'acquisition de biens meubles et immeubles (chapitre 21), et enfin des travaux de construction en cours (chapitre 23)

Tableau synthétique des dépenses par chapitre et service pour l'année 2021 (RAR inclus).

GENERAL	Matériels informatique		10 792,40 €		23 712,40 €
	Acquisition véhicule de service		12 920,00 €		
PREVENTION	Matériels de compostage		40 027,16 €		40 027,16 €
CENTRE DE TRI	Etudes et AMO extension des consignes de tri	199 393,71 €			210 793,71 €
	Travaux de voirie		11 400,00 €		
TVME	Etudes et AMO construction station d'épuration traitement (STEP)	69 493,50 €		2 600,00 €	2 589 755,00 €
	Etude faisabilité chaufferie CSR	40 767,50 €			
	DGD TVME et rachat des pièces		952 109,00 €		
	Amélioration bâtiment TVME-Passerelles accessibilité		524 785,00 €		
	Prise en charge GER (Gros Entretien Renouvellement) TVME	1 000 000,00 €			
CVO	Travaux de voirie CVO VITRY		259 352,56 €		304 352,56 €
	Passerelle pour bâchage de camion CVO	45 000,00 €			
DECHETERIES	Colonnes à verres				34 000,00 €
	Contenaires D3E		34 000,00 €		
GESTION HAUT DE QUAI	Travaux sur déchèteries / gestion des eaux usées + voirie	6 862,50 €	143 237,10 €		156 149,23 €
	Signalétiques déchèteries		2 753,00 €		
	Divers sur déchèteries		3 296,63 €		
TOTAL		1 361 517,21 €	1 994 672,85 €	2 600,00 €	3 358 790,06 €

### Recettes d'investissement :

- **Chapitre 001-Excédent d'investissement reporté : 48.7 %**

Il s'agit de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2020, repris dans l'exercice budgétaire 2021 (4.172 M€).

- **Chapitre 040-Amortissement comptable : 39 %**

Cette inscription concerne l'amortissement comptable de notre actif. (Une dépense en section de fonctionnement)

- **Chapitre 13-Subventions d'investissement reçues : 12.2 %**

Dans l'exécution budgétaire 2021 (1.04 M€), encaissement d'une subvention d'équipement pour un montant de 1M€ de la subvention d'équipement pour la construction de la STEP du TVME

## 4-Etat de la dette 2021 budget principal

Etablissement bancaire	Nominal	Durée	Taux	CRD début 2021	Annuité 2021			CRD fin 2021
					Capital	Intérêt	Annuité	
<b>CENTRE DE COMPOSTAGE</b>								
<b>Caisse d'épargne</b> N° 20120321 (CVO SIN LE NOBLE) mise à disposition	1 376 871 €	20 ans 25/12/04 au 25/12/2024	Taux fixe 4,03 % ANNUEL	386 913 €	91 593 €	15 593 €	107 186 €	295 320 €
<b>Banque Postale</b> N° MON515804EUR	2 250 000 €	25 ans 01/10/2017 au 01/07/2042	Taux fixe 1,78 % Rbst trim /K constant	1 957 500 €	90 000 €	34 243 €	124 243 €	1 867 500 €
<b>Crédit agricole</b> N°10000500058	3 250 000 €	25 ans 10/10/2017 au 10/07/2042	Taux fixe 1,68 % Rbst trim /K constant	2 827 500 €	130 000 €	46 683 €	176 683 €	2 697 500 €
<b>Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale)</b> N°MON523777EUR	2 100 000 €	10 ans 01/12/2018 au 01/09/2028	Taux fixe 0,99 % Rbst trim /K constant	1 627 500 €	210 000 €	15 333 €	225 333 €	1 417 500 €
<b>Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale)</b> N°MON523779EUR	1 700 000 €	25 ans 01/12/2018 au 01/09/2043	Taux fixe 1,78 % Rbst trim /K constant	1 547 000 €	68 000 €	27 083 €	95 083 €	1 479 000 €
<b>TOTAL EMPRUNT CVO</b>	<b>10 676 871 €</b>			<b>8 346 413 €</b>	<b>589 593 €</b>	<b>138 934 €</b>	<b>728 527 €</b>	<b>7 756 820 €</b>
<b>RESSOURCERIE</b>								
<b>Crédit agricole</b> Emprunt transféré-N° 99142247255	700 000 €	20 ans 01/12/07 au 01/12/2026	Taux fixe 3,99	225 229 €	33 113 €	8 987 €	42 099 €	192 116 €
<b>CENTRE DE TRI</b>								
<b>Société générale</b> Emprunt Tirage n° 1 -N° 18107/001	1 500 000 €	20 ans 22/03/2009 au 22/12/2029	Taux fixe 4,0612 % Remb k et Int trimestriel / K constant	675 000 €	75 000 €	26 268 €	101 268 €	600 000 €
<b>Société générale</b> Emprunt Tirage n° 2 - N° 18107/001/004	6 500 000 €	20 ans 30/08/2010 au 30/07/2030	Taux fixe 3,26 % Remb k trim / int mensuel / K constant	3 168 750 €	325 000 €	98 909 €	423 909 €	2 843 750 €
<b>TOTAL EMPRUNT CENTRE DE TRI</b>	<b>8 000 000 €</b>			<b>3 843 750 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>125 177 €</b>	<b>525 177 €</b>	<b>3 443 750 €</b>
<b>TVME</b>								
<b>Caisse d'épargne</b> Dossier n° 8300013	3 000 000 €	15 ans 25/02/2013 au 25/02/2028	Taux fixe 4,37 % Mensuel	1 693 813 €	203 027 €	69 985 €	273 012 €	1 490 786 €
<b>CDC</b> N° 531071	23 000 000 €	22 ans 01/09/2015 au 01/06/2037	Taux variable / livret A + 1 % trimestriel / K constant	17 249 999 €	1 045 455 €	251 459 €	1 296 914 €	16 204 544 €
<b>Société générale</b> N° 6771438	5 000 000 €	20 ans 31/10/2015 au 31/10/2034	Taux fixe 2,298 % Rbst annuel / K constant	3 500 000 €	250 000 €	81 547 €	331 547 €	3 250 000 €
<b>Caisse d'épargne</b> BEI / N° 20140247	7 500 000 €	20 ans 31/03/2015 au 31/12/2034	Taux fixe 2,37 % Rbst trim /K constant	5 250 000 €	375 000 €	121 092 €	496 092 €	4 875 000 €
<b>Banque Postale</b> N° MON515803EUR	700 000 €	15 ans 01/10/2017 au 01/07/2032	Taux fixe 1,28 % Rbst trim /K constant	548 333 €	46 667 €	6 795 €	53 461 €	501 666 €
<b>Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale)</b> N° MON523778EUR/0622628/001	200 000 €	15 ans 01/09/2019 au 01/09/2033	Taux fixe 1,37 % Annuel /K constant	173 334 €	13 333 €	2 375 €	15 708 €	160 001 €
<b>TOTAL EMPRUNT TVME</b>	<b>39 400 000 €</b>			<b>28 415 479 €</b>	<b>1 933 481 €</b>	<b>533 253 €</b>	<b>2 466 734 €</b>	<b>26 481 998 €</b>
<b>TOTAL EMPRUNT</b>	<b>58 776 871 €</b>			<b>40 830 871 €</b>	<b>2 956 187 €</b>	<b>806 350 €</b>	<b>3 762 537 €</b>	<b>37 874 684 €</b>

L'encours de dette au 01/01/2020, s'élevait à 40.83 M€ pour atteindre 37.87 M€ au 31/12/2021.

Aucun nouvel emprunt mobilisé sur l'année 2021.

### **Synthèse des principaux faits marquants du CA 2021 « budget principal »**

- Les coûts nets de traitement des déchets (hors contributions et produits exceptionnels) sont en diminution par rapport à l'année 2020 (-3.62 %) et ce malgré l'augmentation des charges à caractère général (+ 10.23 %) exclusivement liées aux contrats d'exploitation et de traitements des déchets (impact tonnage et TGAP). Ce résultat découle d'une diminution de certaines charges et notamment des amortissements comptables (TVME et Centre de tri) et des recettes en nettes hausses (+31.04 %) issues en grande partie par les recettes commerciales (revente de matériaux, commercialisation vide de tri).
- Les contributions des EPCI augmentent fortement par rapport à 2020 (+60.63 %). En effet sur la période 2020, une grande partie de l'excédent de fonctionnement a été consommé, afin d'absorber la forte hausse des coûts de fonctionnement du nouveau contrat d'exploitation du TVME début 2020 (près de 10 M€), limitant ainsi temporairement l'augmentation des contributions des agglomérations membres sur l'exercice 2020.
- Un résultat de fonctionnement 2021 hors résultat reporté de -617 K€, malgré une hausse des contributions sur 2021. Ce déficit a été résorbé par une consommation partielle de l'excédent N-1 (1.985 M€ début d'année 2021)
- Résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2021 : 1.368 M€
- Résultat de clôture d'investissement (RAR inclus) au 31 décembre 2021 : 1.743 M€

## Contributions des agglomérations

Le SYMEVAD ne peut bénéficier d'une fiscalité propre puisque la mise en œuvre des différents modes de financement de la gestion des déchets (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, REOM ou Budget général), reste du ressort des agglomérations membres qui ont conservé la compétence collecte. La différence entre les dépenses et les recettes « commerciales » est donc prise en charge par les contributions des agglomérations membres.

Ces contributions sont calculées à l'habitant pour les charges fixes et les autres charges (traitement des déchets, rotations des déchèteries etc) sont calculées de manière proportionnelle en fonction des tonnages produits par chaque agglomération.

### Pour la Compétence obligatoire :

Collectivité	contribution 2021 en € HT	Population (nbre d'hab*)	€HT/an/hab
Douaisis Agglo	11 140 124	150 959	73.79
CAHC	9 859 490	127 470	77.34
CC Osartis Marquion	3 240 305	42 831	75.65

*\*Population totale au 01/01/2021*

### Pour la Compétence à la carte :

La contribution de Douaisis Agglo au SYMEVAD pour la compétence à la carte « haut de quai des déchèteries » pour l'année 2021 a été de 1 095 620 € HT.

Coûts nets de traitement  
par type de déchets

**Ordures Ménagères Résiduelles**

226,7 € HT/tonne

**Encombrants**  
126.96 €HT/tonne

**Déchets verts**

40.4 €HT/tonne

**Collecte Sélective**

+165 € HT/tonne hors recettes  
- 198 € HT/tonne avec recettes (cout négatif)

Ce rapport est établi conformément au code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « Développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

SYndicat Mixte d'Elimination  
et de VALorisation des Déchets



60, rue Mirabeau Prolongée  
CS 10 014  
62 141 EVIN MALMAISON CEDEX



Tél : 03 21 74 35 99



[www.symevad.org](http://www.symevad.org)



SYMEVAD